

# samudra

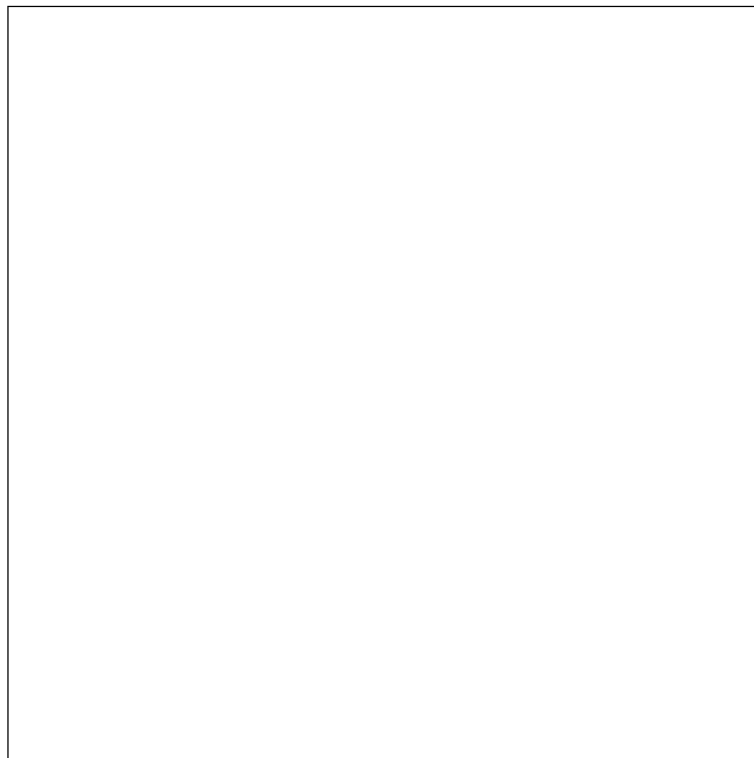
N° 27 décembre 2000

REVUE

COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI AUX TRAVAILLEURS DE LA PECHE

---

---



Le Forum mondial : double naissance  
La pêche dans la bande de Gaza  
Les zones réservées à la petite pêche  
Des harengs de la Tamise obtiennent la certification MSC  
La gestion communautaire des pêches au Japon  
Chili : quoi de bon pour le secteur artisanal ?  
Courrier des lecteurs : le débat sur l'OMC  
Brèves

# Sommaire

SAMUDRA n 27 décembre 2000 revue de l'ICSF paraissant trois fois par an

<input type="checkbox"/>	<b>EDITORIAL</b>	1
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	<b>ANALYSE</b> Loctudy : mer agitée	3
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	<b>PALESTINE</b> Une pêche assiégée	10
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	<b>INDE</b> Initiatives et mesures incertaines	16
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	<b>ROYAUME-UNI</b> Il est bon de regarder les choses de près	20
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	<b>SAMOA</b> Des lycéens font la pêche à l'information	24
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	<b>JAPON</b> La genèse d'un système démocratique	28
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	<b>INDE</b> Des livres ou des moteurs ?	33
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	<b>CHILI</b> Cuite à point ou complètement grillée ?	37
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	<b>COURRIER</b> Pour plus de clarté dans le débat	42
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	<b>ANALYSE</b> Descendre de sa tour d'ivoire	44
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	<b>JAPON</b> Faire d'une pierre trois coups	48
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	<b>BREVES</b> Equateur, Chine, Russie, Afrique du Sud Chili, Cuba, Indonésie	50
<hr/>		

## Editorial

# Incident de parcours ou échec?

C'est en octobre 1995 à Québec, Canada, que l'idée de créer une structure au niveau mondial pour représenter les travailleurs de la pêche a été débattue pour la première fois. Les délégués d'organisations de pêcheurs qui étaient là constataient que, sous l'effet de la mondialisation, les communautés de pêcheurs devaient faire face, partout dans le monde, à des problèmes semblables : dégradation de l'espace côtier, destruction de la ressource par des flottilles industrielles...

Ils constataient également que les problèmes de la pêche sont liés, qu'ils ont des répercussions mondiales. Par exemple, le transfert de capacités excédentaires de pays du Nord vers des pays du Sud a des conséquences sur les moyens d'existence des pêcheurs locaux. On pensait donc qu'un forum mondial représentatif de la pêche artisanale, de la pêche à petite échelle permettrait de faire pression sur les gouvernements et de sortir de ce type de politiques pour s'engager dans des pratiques de pêche durable qui tiennent compte également des aspects sociaux.

Personne ne se faisait d'illusions : la tâche ne serait pas facile. Le secteur de la pêche est constitué de réalités complexes et contradictoires, et il existe des différences socioculturelles et économiques évidentes entre les populations de pêcheurs des pays du Nord et celles des pays du Sud.

C'est dans ce contexte que des délégués venus de 26 pays se sont retrouvés à New Delhi, en décembre 1997, et qu'ils ont décidé de créer le Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche (WFF). L'heure était à l'euphorie. C'était la première fois en effet qu'on voyait rassemblé un aussi grand nombre d'organisations nationales décidées à mettre en place une structure mondiale chargée de représenter leurs intérêts. Une étape importante ! La naissance de WFF était bien accueillie car elle remplissait un vide patent. Sur le plan international la pêche artisanale était jusque-là mal représentée (voir l'éditorial de SAMUDRA n 19, Un nouveau forum porteur de nouveaux espoirs).

On attendait donc énormément de cette structure qui allait se doter de statuts officiels lors de l'Assemblée constituante organisée du 2 au 6 octobre 2000 à Loctudy, France. Les choses ont finalement pris un tour inattendu. Cette assemblée a malheureusement donné naissance à deux forums : WFF, où l'on trouve les deux Amériques et une partie de l'Europe, et WFFP (Forum mondial des populations de pêcheurs) avec les organisations de pêcheurs d'Afrique, d'Asie et d'Océanie. L'article suivant est consacré à ces événements.

Cette scission est bien sûr regrettable, étant donné que la raison d'être d'une organisation mondiale de pêcheurs est toujours aussi valable depuis Québec et Delhi. Pour faire face aux défis, la pêche artisanale a toujours autant besoin d'actions coordonnées et vigoureuses de la part de ses organisations. La déception est d'autant plus grande que les deux forums ont adopté des statuts et des objectifs pratiquement identiques.

Que faire maintenant ? Il sera difficile de justifier l'existence, sur le plan mondial, de deux forums aux objectifs semblables. Même s'ils diffèrent quant à leurs stratégies, ils devraient pouvoir s'inspirer de l'expérience d'autres organisations internationales qui font appel à des stratégies diverses pour parvenir à leur but.

Les organisations membres de l'un ou l'autre forum sont souvent confrontées aux mêmes problèmes, quel que soit le pays. Entre ces deux structures, il importe donc d'établir des passerelles plutôt que de cultiver ses différences et défendre son territoire. En Asie les organisations de pêcheurs artisans luttent contre les entreprises conjointes, en Afrique contre les accords de pêche qui amènent des bateaux étrangers, en Amérique contre l'emprise croissante des grosses sociétés. L'esprit de résistance est le même. Pour que les deux forums servent vraiment à quelque chose, il leur faudra trouver des façons de travailler ensemble.

## Loctudy : mer agitée

**L'Assemblée constituante du Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche a donné lieu à des échanges de propos acerbes et débouché sur un clivage Est-Ouest**

Ce devait être un grand pas en avant sur le chemin de la solidarité Nord-Sud chez les pêcheurs. Finalement, à l'Assemblée constituante du Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche qui s'est tenue à Loctudy, France, du 2 au 6 octobre 2000, on a entendu des propos bien acrimonieux qui ont conduit à une scission entre les Occidentaux et les autres.

On a assisté à une collision frontale entre personnalités occidentales et orientales, entre leurs priorités respectives. Après le choc chacun a continué sur sa lancée malgré tout, en laissant derrière les traces des dégâts : plans tombés à l'eau, espoirs brisés, amours-propres blessés, amertume et profonde déception. Cet article tente d'analyser la trajectoire fatale suivie par l'Assemblée constituante, qui s'ouvrait le lendemain du naufrage du chalutier français An Orient dans l'ouest de l'Irlande.

Dimanche matin, 1 octobre 2000. Dans le temps c'était jour de repos. Selon la tradition locale le dimanche est un jour de malchance si l'on est en mer. Pour l'équipage du chalutier An Orient, dont le port d'attache était Lorient, les choses ont tout de suite pris un tour dramatique. Ils viraient le chalut, le bateau a pris de la gîte, il a chaviré et sombré. Ils étaient onze à bord, trois seulement ont survécu.

Les jours qui ont suivi, la presse posait une série de questions : le bateau était-il vraiment en état de naviguer, le temps était-il en cause, ou était-ce cette vague particulièrement puissante ou un courant venu des fonds, le patron et son équipage étaient-ils compétents, y avait-il eu erreur technique ? Les informations semblaient contradictoires. Selon les bateaux qui étaient dans les mêmes parages, les vents étaient très forts et la mer grosse.

Mais les survivants disaient que l'état de la mer n'était pas la raison, que la tempête s'est levée seulement après le naufrage. Elle a généré les opérations de sauvetage, elle n'a pas provoqué l'accident. Quoi qu'il en soit, aussitôt qu'il a pris de la gîte et qu'il est

devenu incontrôlable, le bateau a sombré en quelques minutes. Les hommes n'ont pas eu beaucoup de temps pour réagir. Les trois survivants ont été repêchés après être restés plus de quatre heures dans l'eau, agrippés désespérément à leur bouée. (Voir le journal Le Marin du vendredi 6 octobre 2000, pages 1, 2, 3)

2 octobre, lundi matin, à Loctudy, France. Presque à l'heure même du naufrage de la veille, plus de 200 participants venus d'une trentaine de pays étaient là, avec leurs attentes, pour l'Assemblée constituante du Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche (WFF). Avant l'ouverture officielle, avec des accents chargés d'émotion, on leur demande d'observer une minute de silence à la mémoire des disparus et pour participer à la peine des familles.

Tout comme An Orient, le Forum mondial avait pris la mer par beau temps. On s'y était soigneusement préparé. L'équipe française, en tout premier lieu, avait beaucoup travaillé afin que tout soit prêt dans le moindre détail. Le lieu, le cadre avait été choisis avec soin.

Pendant presque deux ans l'équipe locale s'est attelée à la tâche en vue du grand événement. On avait pris contact avec les notables de la région et sollicité leur appui. Le ministre de l'agriculture (et de la pêche) en personne allait s'adresser à l'Assemblée. On avait obtenu une aide financière des autorités locales, régionales, nationales, européennes.

### La Branche française

Bénévoles, salariés, professionnels divers avaient donné d'eux-mêmes sans faiblir pour assurer le succès de l'entreprise. En plus, cette équipe française avait réussi une chose plutôt rare dans l'ensemble des délégations : réunir en une seule structure, la Branche française du Forum mondial, diverses composantes de la pêche nationale, comités locaux des pêches, petits pêcheurs, propriétaires d'unités assez importantes de la Manche, de l'Atlantique, de la Méditerranée. Pour les Français surtout l'aspect solidarité internationale était très

important : des réputations personnelles et professionnelles et aussi la fierté nationale étaient en jeu.

**E**t voici qu'au troisième jour des débats un orage éclate qui anéantit tout espoir de réussite, cette réussite pour laquelle les Français avaient tant donné. Le jeudi après-midi, 5 octobre, Indiens et Canadiens sont aux prises pour obtenir le contrôle du Forum mondial. Des propos véhéments et passionnés sont échangés, et l'on arrive à une étrange controverse sur le nombre de continents de la planète, ce qui donne lieu à un vote. Le vent dominant soufflant alors contre les Indiens, la séance prend une allure chaotique et la moitié de l'assemblée quitte la salle. L'Unité venait de s'échouer sur des rochers.

Et le Forum mondial se scindait en deux structures. D'un côté le WFF (devenu Forum mondial des pêcheurs artisans) où restent le Canada, les Etats-Unis, les pays latino-américains, l'Islande et la France. De l'autre, le WFFP (Forum mondial des populations de pêcheurs) rapidement constitué et où se retrouvent ceux qui ont quitté le navire, à savoir l'Inde, le Pakistan, le Sri-Lanka, les Philippines, le Sénégal, l'Afrique du Sud, la Guinée-Conakry, l'Ouganda, la Mauritanie, le Mali, le Bénin, Madagascar, la Nouvelle-Zélande et le délégué espagnol.

Comme à propos de l'accident qui a fait disparaître An Orient, chaque groupe avait son propre point de vue sur les pénibles péripéties que tout le monde venait de vivre. Alors que le WFF commençait à sombrer, un petit groupe de femmes a tenté de le sauver. Il faut s'en souvenir : leur réseau est l'une des rares choses à avoir survécu à l'événement, et il pourrait constituer une passerelle indispensable entre WFF et WFFP. La Journée mondiale de la pêche a aussi survécu, et les deux structures y tiennent. Contrairement à l'Assemblée constituante cette journée met en avant des préoccupations essentielles qui concernent tout le monde sans qu'il soit question de rapports de force internes. Les deux groupes proclament qu'ils vont s'attaquer à des problèmes semblables, qu'ils vont continuer à résister à l'industrialisation de la pêche, à la mondialisation des marchés, à la concentration des moyens de production, toutes choses qui constituent aujourd'hui le modèle dominant du développement. Ce sont là des points essentiels des Statuts provisoires définis à Delhi en 1997. On les retrouve plus ou moins inchangés dans les Statuts de WFF et de WFFP.

En France surtout on se creuse la tête pour comprendre ce qui s'est passé, le pourquoi

des choses. Faut-il recommencer à zéro pour construire l'unité et la solidarité à l'échelle mondiale entre les populations de pêcheurs ? A-t-on travaillé en vain pendant une quinzaine d'années, puisque les choses avaient commencé à Rome en 1984 ? Qui et quoi faut-il accuser ?

Des réponses il n'y en aura pas, il ne peut pas y en avoir. Elles seraient peut-être même contre-productives, laissant dans l'ombre une réalité fondamentale. Il est certain en effet que c'est la division qui a prévalu. Mais, mis à part les Français et quelques autres qui ont consacré tant de temps et d'efforts à cette assemblée, mis à part les colères et les blessures d'amour-propre, où sont les autres victimes, les autres dégâts ?

Certains sont restés sur le bateau du WFF et ceux qui l'on quitté sont dans le WFFP, construit lui aussi sur les principes fondateurs d'origine. Les Statuts de WFFP, qui ont été rédigés dans la hâte, reprennent plus ou moins à l'identique ceux de WFF. WFFP a remplacé fishworkers (travailleurs de la pêche) et fish-harvesters (pêcheurs) par fisherpeople (populations de pêcheurs), et ici il n'y a que cinq continents, l'Amérique formant un tout, bien qu'elle soit visiblement absente.

La tristesse de l'équipe française s'explique en partie par la nature de ses motivations. Beaucoup voyaient dans l'aventure du Forum mondial une mise en pratique de la solidarité internationale, avec l'objectif primordial de construire l'unité contre les menaces extérieures. A cet égard, le choix de Loctudy était très symbolique.

Loctudy est un exemple typique de ces nombreuses localités bretonnes traditionnellement tournées vers le large et la pêche. C'était aussi et surtout un lieu où la solidarité n'était pas un vain mot. Au cours de l'hiver 1998, le port avait été dévasté par une tempête, l'une des plus fortes du siècle, semble-t-il. Un fonds de solidarité avait été créé pour venir en aide aux sinistrés. Il avait pour symbole le phare en damier noir et blanc qui marque l'entrée de la rivière marine où est situé Loctudy.

#### Un symbole naturel

Ce symbole de la solidarité et de la résistance face aux épreuves a tout naturellement été repris par les Français pour symboliser cette fois l'Assemblée constituante qui allait se tenir à Loctudy. Selon André Le Berre, président du Comité régional des pêches maritimes de Bretagne, et ancien patron pêcheur à Loctudy, les carrés noirs et blancs symbolisent les différents problèmes auxquels chacun de nous est confronté. Nous devons oublier ces différences et nous

unir afin que parvienne à tous la lumière de la compréhension mutuelle.

**A** l'usage ce symbolisme s'est révélé trop complexe et peut-être malencontreux. Aujourd'hui on distingue bien les carrés noirs et blancs, mais le phare n'envoie plus son éclat. Et à s'approcher trop de ce symbole on risque d'échouer son embarcation. Afin d'assurer l'approvisionnement du marché français ou leur rentabilité, des bateaux de Loctudy même sont en entreprise conjointe ou sont affrétés en Afrique de l'Ouest. Là-bas ces petits chalutiers sont en concurrence directe avec les pêcheurs artisans locaux. Sur ce point on ne peut guère parler de solidarité internationale.

Il y avait d'autres contraires dans cette assemblée, et d'importance, car le Forum mondial prétendait réunir la pêche commerciale, professionnelle et très technique des pays industrialisés et la petite pêche traditionnelle, dite aussi pêche de subsistance, des pays du Sud. Où passait la ligne de démarcation ? La taille, la puissance, l'échelle sont des choses qui comptent. WFF se fonde sur la nation de pêche artisanale qui, selon les critères français ou canadiens, inclut aussi des chalutiers qui font jusqu'à 25 m. Dans beaucoup de pays du Sud, à l'exception notoire de Madagascar, le terme artisanal désigne la pêche traditionnelle, la pêche à petite échelle, avec des embarcations sans moteur ou équipées au mieux d'un hors-bord.

Alors qu'on approchait de l'assemblée constituante, les Français ont, en toute bonne

foi, essayé de dialoguer avec les Espagnols. Les Espagnols avaient mis en doute la représentativité de certaines organisations associées au projet de Loctudy, affirmant qu'elles ne respectaient pas les objectifs du Forum mondial. Quant aux Français, ils n'avaient pas digéré que les pêcheurs espagnols appuient la campagne de Greenpeace pour l'interdiction des filets maillants dérivants dans les eaux européennes. Lorsque les délégués espagnols ont tenté de faire passer une résolution réclamant l'interdiction de certains types de chalut dans le Golfe de Gascogne, les Français ont tenté de les bloquer. Le débat s'est alors polarisé sur le chalut, et cette prise de bec franco-espagnole est devenue un sujet majeur pour le Forum mondial.

#### **Quand tout se mélange !**

Et puis ont été évoquées d'autres questions proches : types d'engins, sélectivité, aspects écologiques, pêche artisanale, un mélange que certaines délégations utilisaient à des fins politiques. Intérêts personnels et catégoriels prenaient le dessus, et l'on s'éloignait de ce qui aurait dû rester un débat ouvert, complet et fructueux pour donner du poids politique à des intérêts relativement particuliers et limités. Peu de gens se sont honorés dans cette affaire.

Dans les jours qui ont suivi l'Assemblée constituante de Loctudy, on s'est beaucoup interrogé. Et en bien des endroits l'amertume persiste : tant de bonne volonté, d'efforts perdus et d'argent gaspillé. La solidarité internationale a reçu un coup de poing dans la figure. Ce sentiment d'amertume est bien apparent chez

beaucoup de Canadiens qui ont été consternés, choqués, profondément blessés par les accusations portées contre le Canada.

**I**ls étaient plusieurs à avoir financé eux-mêmes ce voyage. Leurs grands espoirs étaient anéantis et on avait porté atteinte à leur réputation. Des voix indiennes disaient : « Nous sommes venus ici pour consolider une organisation, pas pour la détruire. Pourquoi dit-on que c'est nous les coupables ? » Mais comme faisaient remarquer certains, pour un doigt qui accusait il y avait bien six autres à se tourner vers l'accusateur. Ces blessures personnelles mettront du temps à guérir.

Il y a eu d'autres interrogations : à quoi bon avoir fait venir des quatre coins du monde des gens qui ne pouvaient même pas se mettre d'accord sur le nombre de continents de la planète. Et pourquoi avoir accordé une telle importance à la création d'une nouvelle organisation internationale, avec des statuts clairement définis malgré l'existence de divergences radicales sur des questions essentielles et des perspectives différentes parmi les participants ? On a aussi posé des questions sur la représentativité de certaines personnes déléguées au Forum. Quels intérêts représentaient-elles exactement, qu'elle était la nature exacte de leur organisation ? Et on s'est également interrogé sur le rôle des « observateurs » et des « auditeurs » qui sont parfois intervenus vigoureusement dans le déroulement de l'Assemblée. On peut dire, grosso modo, que toutes ces interrogations ont fait beaucoup parler mais qu'il n'est toujours pas possible d'y répondre de façon complète.

Il n'y a pas eu d'évaluation impartiale de la représentativité des personnes venues à Loctudy sous l'étiquette de délégué(e)s, ni des organisations censées défendre les intérêts nationaux des pêcheurs et travailleurs de la pêche. On a fait confiance et on a accepté les choses pour ce qu'elles prétendaient être.

Mais il y a eu abus de confiance, et il faut bien maintenant répondre à ces questions. Et il faut aussi parler de démocratie : comment faire véritablement référence aux principes démocratiques dans une telle assemblée alors que plus de 99 pour cent de la population mondiale de pêcheurs et travailleurs de la pêche n'ont aucune sorte de contact avec les organisations présentes ?

#### Questions à volonté

Comment calculer le nombre de votants à l'Assemblée constituante ? Faut-il se baser sur le nombre de pêcheurs dans la région concernée, alors que la plupart d'entre eux restent en dehors de toute organisation ? Faut-il se baser sur le volume des captures, alors que dans certaines régions la plus grande part de la production provient du secteur industriel ? Faut-il prendre en compte la longueur du littoral, alors que les communautés côtières vivent souvent en marge de la société ?

Tandis que ces questions de pouvoir et de structures faisaient l'objet de débats animés entre hommes, un petit groupe de femmes impliquées dans l'aventure du Forum mondial, comme déléguées, observatrices ou auditrices, avait organisé des temps de consultation sur des thèmes d'intérêt commun. Ces dialogues ont débouché sur

une proposition de programme d'action alternatif, et les femmes ont insisté pour que ces sujets soient convenablement débattus au cours du Forum.

**L**eur thèse était que « les systèmes actuels et les pratiques en vigueur dans la gestion des pêches accordent peu d'importance aux problèmes particuliers des femmes ». L'assemblée de Loctudy serait donc « l'occasion de remettre cela en cause et de mettre en évidence l'importance des communautés, au Nord comme au Sud, et de promouvoir la participation des populations (hommes et femmes) qui ont besoin de se soutenir mutuellement pour défendre leurs intérêts ». Les femmes réclamaient donc « l'adoption d'une approche communautaire qui reconnaisse l'importance aussi bien des femmes que des hommes et qui permette de faire participer les communautés aux processus de négociation avec les pouvoirs politiques et économiques ».

Cette initiative des femmes avait été grandement facilitée par la politique adoptée par WFF en matière de parité. A Loctudy cependant, certains ont critiqué ce principe et essayé de remettre en cause le droit des femmes à participer. A vrai dire, si la parité peut fortement contribuer à instaurer l'équité, quand on en fait une fin en soi, il arrive qu'elle devienne assez vite un outil politique efficace dont on se sert de manière abusive.

Pour comprendre les événements de Loctudy, il faut avoir à l'esprit la dynamique et les processus qui ont précédé l'Assemblée constituante. Citons le capitaine de An Orient : « Dans ces cas-là, il y a souvent un tas de petites choses qui s'ajoutent ». (Voir Le Marin du 6 octobre 2000, p. 5)

En 1997 à New Delhi, Inde, les représentants de 26 pays avaient décidé de lancer un Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche (WFF), avec des statuts définissant provisoirement les structures, les conditions d'adhésion, etc. Ils avaient également élu un Comité de coordination provisoire pour exécuter « les tâches ordinaires » et surtout pour rédiger un projet de statuts définitifs. Le Coordinateur général choisi était Thomas Kocherry, de l'Inde, et le coordinateur adjoint François Poulin, du Canada. Le Comité devait se réunir tous les trois ans au moins.

Dès le début des fissures apparaissent et de sérieux différends se font jour au sein du Comité de coordination. Tout d'abord il semble qu'il y ait un manque de confiance fondamental entre les deux principaux

protagonistes de l'entreprise. D'un côté les Indiens, de l'autre les Canadiens, en compétition pour prendre le contrôle de WFF. Ce manque de confiance entre représentants canadiens et représentants indiens s'est par la suite exacerbé à propos de questions d'écologie et des relations avec des Ong en général, et Greenpeace en particulier. Cette dernière affaire a fait surface à toutes les réunions du Comité consultatif et elle a fini par exploser en plein jour à Loctudy. Cette péripétie devait hypothéquer lourdement l'unité de la nouvelle structure.

Mais pourquoi les Indiens et les Canadiens ne peuvent-ils pas laisser de côté leurs différends ? Pour le comprendre, il faut tout d'abord prendre conscience de la nature des deux organisations qui sont derrière, de la façon de faire de leurs leaders, des intérêts des deux parties dans cette entreprise.

Le Conseil canadien des pêcheurs professionnels (CCPP) a été établi en 1995 dans trois buts principaux : représenter les pêcheurs professionnels canadiens au niveau gouvernemental, offrir une structure pour faciliter la professionnalisation du secteur, constituer un conseil national pour programmer et mettre en œuvre la formation des professionnels de la pêche.

#### Explication de mots

Le terme professionnel laisse supposer une motivation économique plutôt que culturelle et sociale. Quant à l'expression anglaise fish-harvester utilisée pour traduire pêcheur professionnel, elle évoque plutôt l'aquaculture puisque harvester signifie récoltant. Quoi qu'il en soit, le Conseil canadien des pêcheurs professionnels a pour mission première de défendre les intérêts des professionnels de la pêche et assurer des relations structurelles avec le gouvernement canadien.

Le National Fishworkers Forum (NFF) se considère comme une « Fédération d'unions syndicales officiellement constituées dans les divers Etats de l'Union indienne. Elle regroupe travailleurs et travailleuses des pêches maritimes et continentales, membres d'équipage sur des embarcations avec ou sans moteur, personnes faisant le commerce de poissons, personnes employées dans des ateliers de transformation ». Cette organisation a toujours fonctionné comme un mouvement de masse misant sur la mobilisation des populations pour leur permettre de réclamer leurs droits et protester si nécessaire contre la violation de ces droits.

Organisations professionnelles et mouvements de masse fonctionnent selon des stratégies et des leaderships



évidemment différents. Au mouvement de masse des leaders charismatiques et des loyautés sans faille.

**D**ans une organisation tournée plutôt vers la défense d'intérêts professionnels, on accuserait sans doute ces leaders d'avoir un comportement antidémocratique, dictatorial. Les intérêts d'une profession sont défendus plus efficacement par la négociation que par des manifestations populaires. Il faut cependant noter qu'il y a des exceptions à la règle : citons, par exemple, les manifestations des marins pêcheurs français à propos des cours du poisson en 1993 et du prix du carburant en août 2000.

Ce qui a rapproché le CCPP et le NFF c'est, semble-t-il, l'opinion partagée que « sans la participation des principales parties intéressées, le débat international sur la gestion des ressources n'a aucun sens ». On convenait que cette participation « ne serait pas effective sans une représentation politique adéquate, obtenue grâce à la création d'un forum mondial des principales parties prenantes ». Les deux organisations ont donc proposé la constitution d'une structure internationale dont les objectifs seraient les suivants :

Faire campagne contre les pratiques des flottilles industrielles, qui outrepassent règlements et contrôles, tant dans le cadre national qu'international.

Défendre la pêche artisanale et traditionnelle dont les moyens d'existence sont menacés par des méthodes de pêche destructives, la surexploitation de la

ressource, l'aquaculture industrielle et la pollution des zones côtières.

En pleine crise de la pêche, ces préoccupations identiques ont réuni mouvement de masse et organisation professionnelle. Au Canada, l'effondrement des pêcheries de morue, consécutive à un développement incontrôlé du secteur industriel, avait de sérieuses conséquences sur le bien-être des populations littorales tournées vers la mer.

En Inde, les dirigeants du NFF avaient lancé un mouvement de protestation contre la politique gouvernementale des entreprises conjointes pour la pêche au large. Le CCPP et le NFF considéraient que la création d'une structure internationale pourrait favoriser la réalisation de leurs objectifs. Pour ces deux partenaires cependant le combat se portait bientôt vers d'autres directions. Au Canada, de nouvelles pêcheries se développaient, et en Inde la politique de développement de la pêche au large avec entreprises conjointes était tombée à l'eau. Quels intérêts communs pouvaient encore avoir le CCPP et le NFF ?

Il existe d'autres différences chargées de contradictions : façons de procéder des organisations professionnelles des pays du Nord, façons de faire des mouvements de masse des pays du Sud, rapports de force et relations de dépendance entre Nord et Sud. Tout cela ne favorise pas des partenariats Nord-Sud véritablement équitables, et ce fut un point de friction considérable entre le NFF et le CCPP. A Loctudy on a pu observer que la plupart des délégations du Nord étaient complètes alors que plusieurs délégations du Sud n'ont pu être présentes du fait de difficultés financières ou pour des problèmes de visas. Ca a été le cas notamment pour les délégués du Sénégal et de la Guinée, en Afrique de l'Ouest. Et ça explique dans une certaine mesure pourquoi les Africains ont choisi de se retrouver dans le WFFP plutôt que de rester dans le WFF.

Dans une réunion à part, les délégués africains avaient rédigé une déclaration en quatre points pour exprimer leurs préoccupations : meilleure reconnaissance des intérêts africains au sein de WFF, réserves à propos du manque de transparence sur les questions financières, mécontentement à propos du comportement des autorités consulaires chargées de délivrer les visas...

Pourquoi est-ce qu'un bateau décide de partir en mer malgré les avis de tempête et les ennuis mécaniques ? D'une part, les pêcheurs sont souvent confrontés à des échéances financières : il faut bien équilibrer les budgets. Dettes, bouches à nourrir, marges réduites, tout cela fait que les

## Voix de femmes

Les principaux thèmes débattus par les femmes impliquées dans la démarche du Forum mondial sont les suivants :

- La citoyenneté, la représentativité et la participation des femmes dans les organisations professionnelles ;
- Le développement durable (gestion durable des ressources, lutte contre ce qui menace le développement des activités des communautés, tourisme incontrôlé, dégradation de l'environnement notamment) ;
- Améliorer les conditions de travail et valoriser les savoir-faire ;
- Améliorer l'accès au crédit ;
- Améliorer l'accès à l'éducation et à la santé.


hommes, leur savoir-faire et leur matériel sont poussés à la limite. D'autre part, la pêche repose aussi sur l'espoir, l'optimisme. Malgré toutes les difficultés, le temps, les coûts, la fatigue et l'usure du matériel, le marin part en mer parce qu'il a toujours l'espoir d'une bonne marée.

**W**<sup>FF</sup> espérait aussi sans doute une bonne pêche. Quelle aurait été la composition des prises ? Pourquoi les Canadiens et les Indiens étaient-ils si déterminés à mettre sur pied cette structure dotée de statuts définitifs qu'ils espéraient contrôler ? Et, de toute façon, qu'est-ce que peut faire un forum mondial pour améliorer vraiment les conditions de vie des populations de pêcheurs ? Malgré toutes les questions en suspens, pourquoi tant de gens et d'organisations ont embarqué pour le voyage ?

Cette aventure du Forum mondial a soulevé bien des interrogations. On ne peut les aborder toutes dans le cadre d'un court article. Et beaucoup de questions seraient vraisemblablement fort difficiles à traiter parce que cela ferait apparaître tellement de défaillances. Mais dans le secteur de la pêche ce ne sont pas les contradictions et les échecs qui manquent.

Pour revenir au chalutier An Orient, il se trouve que son propriétaire était la chaîne de magasins Intermarché, et il était apparemment sorti sans un certificat de navigabilité en bonne et due forme. Cela complique les réponses aux questions posées par les familles en deuil sur les causes

du naufrage. Mais il ne faut pas mélanger les choses : on doit s'en tenir aux causes réelles. Voici un extrait de l'entretien avec le capitaine qui est paru dans le journal Le Marin du 6 octobre 2000 : « On ne pouvait pas croire qu'on coulait. Tout le monde était pétrifié. Il n'y avait aucun signe annonciateur. C'était absurde ».

Tandis qu'on se préparait à marquer la Journée mondiale de la pêche (21 ou 25 novembre), qui donc a fait une pause pour s'interroger sur le pourquoi de cette célébration ? C'était pas nécessaire. Avec ou sans forum mondial, et qu'il y ait un ou deux forums mondiaux, les populations de pêcheurs de la planète trouveront bien des moyens pour faire preuve de solidarité et pour s'unir afin que leurs voix soient entendues. 

Dans cet article, Brian O'Riordan, secrétaire du bureau de l'ICSF à Bruxelles, fait part de ses impressions personnelles sur l'Assemblée constituante de Loctudy. (icsfbrussels@yucom.be)

La pêche dans la bande de Gaza

## Assiégée

**La pêche est une activité traditionnelle fort ancienne en Palestine. Mais à cause des occupations successives et des tourmentes politiques elle s'est peu développée**

**L**a pêche est une vieille tradition dans la zone de Gaza. Les Palestiniens ont d'ailleurs toujours vécu sur cette côte orientale de la Méditerranée. Mais à partir des événements tragiques de 1948, beaucoup de communautés de pêcheurs installées au-dessus de Gaza, à Askalan, Jaffa, Jura, Majdal, ont été obligées de fuir vers le sud et se sont réfugiées dans la bande de Gaza.

La pêche étant la seule chose qu'ils savaient faire pour gagner leur vie, de nombreux hommes se sont retrouvés parmi les pêcheurs de Gaza. La pêche tient depuis toujours une grande place dans l'économie locale dont les possibilités de développement restent limitées. Depuis la guerre de 1967, les activités de pêche ont été sévèrement contrôlées et limitées par les Israéliens qui ont occupé cette année-là la bande de Gaza.

En 1994, à la suite de l'accord de paix d'Oslo signé en 1993, le territoire est passé sous le contrôle de l'Autorité autonome palestinienne. Plus d'un million d'habitants y vivent sur une superficie de 360 km<sup>2</sup>, soit environ 2 800 personnes au km<sup>2</sup>, ce qui représente l'une des plus fortes densités de population de la planète.

La bande de Gaza est située sur le littoral sud-est de la Méditerranée. Elle constitue sur 45 km la seule façade maritime de la Palestine. C'est une côte rectiligne, sableuse, dépourvue de véritable havre. La pêche est autorisée sur environ 40 km. Le plateau continental est assez large et relativement riche en espèces pélagiques et démersales, semble-t-il.

La zone de pêche palestinienne s'étend jusqu'à 20 milles au large, mais les pêcheurs n'ont pas le droit de dépasser les 12 milles. La présence constante de patrouilleurs israéliens fait que la zone de pêche est assez « élastique ». Il se produit parfois de fâcheux incidents, qui sont suivis d'une réduction des périmètres de pêche. En 1998, les débarquements étaient estimés à 3 618 tonnes. Les chiffres disponibles pour les huit premiers mois de 1999 font apparaître une

forte augmentation. Lorsque la bande de Gaza était occupée, les débarquements ne dépassaient pas les 1 000 tonnes.

Dans la composition des prises de l'année 1998, la sardinelle (*Sardinella aurita*) a été de loin la principale espèce : 1 779 tonnes, soit 49 pour cent du total. Ensuite venait le maquereau (*Scomber spp*), 337 tonnes, soit 9,29 pour cent du total, puis le bogues (*Boops boops*), 162 tonnes, soit 4,47 pour cent du total, la seiche (*Sepia spp*), 114 tonnes, la crevette (*Penaeus spp*), 123 tonnes, soit 3,39 pour cent du total, le chinchard (*Trachurus spp*), 115 tonnes, soit 3,18 pour cent du total. En dessous de 3 pour cent on trouve le rouget (*Mullus spp*), le barracuda (*Sphraena spp*), le thazard (*Scomberomorus*).

Dans la bande de Gaza, la pêche se pratique surtout à Gaza même et Dier el Balah, Khan Yunis et Rafah, plus au sud. Pour ce qui est des engins de capture, on utilise surtout la senne coulissante, avec des lumières pour attirer le poisson. En 1998, cette méthode a donné 2 467 tonnes, soit 68 pour cent du total des débarquements. On a pris 969 tonnes au chalut, soit 27 pour cent, 96 tonnes au lamparo, soit 2,6 pour cent, et 91 tonnes au filet maillant, soit 2,4 pour cent.

### La flottille

Une enquête réalisée fin 1996 donne les chiffres suivants : 818 unités de pêche, 2 700 pêcheurs. Les unités de pêche se répartissent ainsi : 19 chalutiers de construction locale qui ciblent la crevette et un certain nombre d'espèces démersales, 55 senneurs appelés shanshulla construits sur place pour pêcher la sardine, 431 petites embarcations appelées hasaka équipées d'un moteur hors bord, 153 felukas en bois, 131 hasakas à rames, 29 tirs pour la pêche près du rivage avec des filets maillants calés.

Il y a de grosses différences entre les cours du poisson frais à Gaza et en Israël, qui constitue un gros débouché pour les pêcheurs de Gaza. Par exemple, un méroutier entier se vend 17 \$ le kilo à Gaza alors qu'il peut dépasser 35 \$ le kilo en Israël. Le prix de la crevette se situe autour de 20 \$ le kilo à Gaza, autour de 45 \$ en Israël. Le calamari

(encornet) est à 10 \$ le kilo à Gaza et au-dessus de 20 \$ en Israël. Quant à la sardine, qui ne coûte que 3 ou 4 \$ le kilo à Gaza, elle n'est pas exportée en Israël puisqu'il n'y a pas de demande. Seules sont exportées les espèces qui peuvent atteindre des cours élevés. Auparavant des conserveries israéliennes faisaient venir de la sardine de Gaza, mais la plupart d'entre elles ont maintenant fermé.

**L**e bar d'élevage importé d'Israël se vend autour de 10 \$ le kilo à Gaza. Il y a très peu d'activités de transformation dans le territoire. On sale certaines espèces (rouget, dorade...), mais cela ne dépasse pas les 10-15 tonnes/an. Le fumage est très peu pratiqué.

Il n'existe pas d'informations précises et adéquates sur les possibilités d'exploitation des ressources halieutiques, faute d'études suffisamment complètes et à jour dans ce domaine. En 1999 cependant DANIDA a été autorisé à réaliser, dans un cadre limité et restreint, quelques pêches expérimentales à plus grande profondeur. Les résultats préliminaires semblent indiquer qu'on pourrait augmenter la production, développer de nouvelles pêcheries et cibler des espèces pélagiques tout au long de l'année, et non plus de façon saisonnière.

Les activités post-capture (commercialisation, distribution) restent traditionnelles et démodées car les infrastructures sont très réduites. Mais cela fait l'affaire pour le moment. Au débarquement le poisson est mis dans des caisses en bois ou en plastique qui sont chargées sur des carrioles tirées par un mulet

pour être transportées dans un endroit central. Les caisses sont alignées le long de la rue, en face du marché au poisson occupé par 12 détaillants.

Une seule personne contrôle la vente aux enchères quotidienne. Elle tient une position clé dans le circuit de distribution. Le producteur lui verse une commission de 5 pour cent, l'acheteur une commission de 3 pour cent. Ce concessionnaire verse une redevance annuelle de 1 200 000 NIS (environ 300 000 \$) à la municipalité de Gaza et des sommes bien plus modestes aux municipalités où se trouvent les trois autres sites de débarquement.

Tous les ans la mairie met aux enchères la concession, mais c'est toujours la même personne qui réussit à remporter l'affaire. Cela lui donne l'exclusivité de la vente de tous les produits frais qui entrent au marché au poisson de Gaza. Et à travers ses diverses prestations de services, son emprise s'étend sur la plupart des pêcheurs.

Le système semble fonctionner plutôt bien, mais il est évidemment démodé. Il est d'ailleurs basé sur le Code civil ottoman de 1870, car la Palestine faisait partie de l'Empire ottoman. Puis il y a eu les modifications apportées par la Réglementation municipale de Gaza en 1934, sous le Mandat britannique. L'Autorité palestinienne prépare actuellement de nouveaux textes pour moderniser le système.

Pour le commerce des produits de la mer on tient des statistiques (importations-exportations notamment) depuis août 1998

seulement. C'est la direction des importations du ministère de l'économie et du commerce de l'Autorité palestinienne qui s'en charge.

**D**u poisson congelé a été importé d'Uruguay, d'Argentine, d'Islande, du Danemark. De septembre 1998 à février 1999, cela n'a pas dépassé les 300 tonnes, soit une valeur de 2 000 960 NIS (= 500 000 \$). Pour la période août-1998-mars 1999, les importations en provenance d'Israël ont été estimées à 4 478 tonnes, soit une valeur de 4 300 000 NIS (= 1 075 000 \$).

Il s'agit d'espèces qui ne sont pas consommées par les Israéliens du fait de certaines coutumes alimentaires. Il faut ajouter aussi environ 400 tonnes (11 pour cent des débarquements du territoire), non portées dans les statistiques palestiniennes, qui ont été cédées en mer par des pêcheurs palestiniens à des mareyeurs israéliens.

En général les autorités israéliennes invoquent des raisons de sécurité pour justifier l'interdiction d'importer du poisson frais dans Gaza. Et on ajoute que s'il entraînait librement des pays voisins cela aurait des répercussions fâcheuses sur les cours du poisson pêché par les bateaux palestiniens.

Les droits de douane élevés et des procédures compliquées font que l'importation sur la Rive occidentale d'un produit aussi périssable que le poisson reste une opération lourde et coûteuse qui a du mal à offrir des prix raisonnables et abordables.

A cela s'ajoutent d'autres difficultés : mesures de sécurité très strictes, absence d'inspecteurs spécialisés au point de contrôle en dehors des heures de bureau, un seul point d'entrée autorisé. Celui-ci se trouve à Al-Oja, une localité assez éloignée sur la frontière entre l'Égypte et la Palestine. Un endroit comme Rafah serait sans doute plus pratique.

La première organisation coopérative date de 1972. C'était la Coopérative des pêcheurs El Ekhllass, qui a disparu dès l'année suivante. En 1973 a été créée la Société coopérative des pêcheurs El Tawfiq qui

fonctionne toujours. Elle regroupe environ 400 pêcheurs sur l'ensemble du territoire. Elle prélève des cotisations, fournit à meilleur prix engins de capture et équipement divers, vend du carburant, de la glace et est prestataire d'autres services indispensables. Elle est gérée par un conseil d'administration de neuf membres élus et par un directeur général.

Les services qui sont à la disposition du secteur de la pêche sont sans doute plutôt limités, mais, compte tenu du niveau actuel de production, ils semblent suffire pour le moment.

Il existe une fabrique de blocs de glace, d'une capacité de 5 tonnes/jour, construite en 1987 avec l'aide du PNUD et du gouvernement japonais. Elle appartient à El Tawfiq. Un entrepôt frigorifique d'une capacité de 20 tonnes lui est rattaché. Il n'y a pas de problème d'approvisionnement en carburant, mais l'essence pour les moteurs hors bord est assez chère car il n'existe pas de subventions.

Il y a par contre des possibilités de crédit à taux préférentiels grâce au projet CARE qui fonctionne dans le cadre de la coopérative avec des financements du Fonds international pour le développement agricole (FIDA) et de la Banque arabe. Ce projet dispose actuellement d'un fonds de 1 million de dollars qui permet d'offrir un crédit permanent pour la réparation et l'entretien des bateaux et des moteurs.

C'est essentiellement la direction de la pêche du ministère de l'agriculture qui a la charge de l'administration générale de ce secteur d'activité. Elle délivre les licences, développe des techniques de pêche, s'occupe de la recherche et de la formation. C'est aussi l'interlocuteur autorisé des organisations d'aide internationale.

#### **L'aide internationale**

Elle est fournie par deux grands organismes, auxquels les pêcheurs de Gaza sont très redevables. Il s'agit de DANIDA et de CARE International. DANIDA fournit une assistance à travers un projet opérationnel depuis 1996 et doté d'un budget initial de 2,8 millions de dollars. CARE International, qui reçoit des fonds de l'IDRC, du FIDA et de la Banque arabe,

*C'est essentiellement la direction de la pêche du ministère de l'agriculture qui a la charge de l'administration générale de ce secteur d'activité. Elle délivre les licences, développe des techniques de pêche, s'occupe de la recherche et de la formation. C'est aussi l'interlocuteur autorisé des organisations d'aide internationale.*

met en œuvre un programme de préservation de la ressource depuis 1995.

**L**es installations portuaires de Gaza sont très limitées. On remonte les petites embarcations sur la plage à l'aide de tracteurs. Les chalutiers d'une certaine taille sont au mouillage tout près de la côte, et l'équipage utilise une annexe pour embarquer.

Après l'installation de la juridiction de l'Autorité palestinienne sur la bande de Gaza, on a commencé à construire un abri pour les bateaux à Gaza même, à environ 300 m de la coopérative, de la glacière, de l'entrepôt et du marché au poisson où se déroule habituellement la vente à la criée. Cette nouvelle installation devrait permettre une meilleure organisation et une plus grande efficacité de ce secteur. A plus long terme, l'Autorité palestinienne a obtenu le feu vert et les fonds nécessaires pour commencer la construction du port de Gaza qui sera doté d'installations adaptées pour la pêche.

A l'heure actuelle, les seuls débouchés des mareyeurs c'est le marché au poisson de Gaza et Israël. Dans ce dernier cas, la marchandise est transbordée en mer ou passe par le point de contrôle de Beit Hanoun (Eretz).

Dans les quantités débarquées sur le territoire on trouve essentiellement des petits pélagiques, et tout est vendu à Gaza. Les espèces démersales commercialement intéressantes sont exportées en Israël où on en retire un meilleur prix. Il s'en vend très peu dans le territoire même. Les acheteurs

sont les gens à hauts revenus et les hôtels-restaurants.

Du fait des restrictions imposées par Israël, une bonne partie des consommateurs palestiniens ne sont pas approvisionnés comme il faudrait car le commerce de poisson n'est pas autorisé entre Gaza et la Rive occidentale ou la Jordanie, un peu plus loin.

Dans ces deux régions il existe pourtant une forte demande de poisson frais, et ce serait là un débouché tout prêt pour les mareyeurs de Gaza, et aussi rentable que les exportations vers Israël.

Et quand les autorités israéliennes fermeraient brusquement la frontière entre Gaza et Israël, le poisson de Gaza pourrait s'écouler sur ces marchés. Pour ce qui est des cours, les espèces démersales continueraient à bien se vendre en Israël, sur la Rive occidentale et en Jordanie. Les espèces pélagiques se vendraient à un prix légèrement supérieur dans la Rive occidentale, ce qui profiterait aux pêcheurs sans vraiment modifier les cours à Gaza.

#### **L'offre et la demande**

Une augmentation de la demande encouragerait sans doute une augmentation de la production, qui s'obtiendrait par la levée des restrictions pesant sur les pêcheurs palestiniens au-delà des 12 milles et par l'accès aux eaux internationales. Cela permettrait aussi de mieux gérer ce secteur.

Même en temps ordinaire la pêche palestinienne doit faire avec les conditions très dures que lui imposent les Israéliens et

fonctionner encore en dessous de sa capacité actuelle. Après des années de désespoir et de frustration, l'Intifada 2000 (l'insurrection populaire) a éclaté fin septembre 2000 pour protester contre l'occupation israélienne.

**L**es manifestants réclament l'indépendance de la bande de Gaza et de la Rive occidentale, les deux territoires qui composeront l'Etat palestinien. A cause des événements, les activités de pêche sont au point mort. Les Israéliens ont imposé des sanctions supplémentaires, encore plus sévères, à tout le secteur de la pêche et à l'ensemble de la population.

En plus des opérations militaires israéliennes, les Palestiniens sont confrontés à un cruel blocus économique. Toutes les routes reliant villes et villages ont été fermées, ce qui a empêché les pêcheurs d'aller à leur bateau ou de s'occuper de tâches indispensables. Certains pêcheurs n'ont pas pu récupérer leurs filets maillants à cause des Israéliens.

Les patrouilleurs israéliens omniprésents le long du littoral de Gaza ont bloqué tout le front de mer de sorte que les bateaux n'ont pas pu sortir. Le marché local est donc à court d'une denrée alimentaire indispensable. Même l'aide alimentaire étrangère n'entre plus par la frontière égypto-palestinienne.

On tire à vue sur les bateaux de pêche qui tentent de sortir. On dit aussi que des colons israéliens, qui occupent toujours certaines parties de Gaza, ont endommagé ou saisi des embarcations et des engins de pêche.

Le gouvernement israélien a, dans le cadre de ses sanctions économiques globales, bloqué les sommes dues à l'Autorité palestinienne au titre des droits de douane et de la TVA, ce qui a empêché le paiement du personnel, notamment les fonctionnaires de la direction de la pêche.

Les expéditions de marchandises vers Israël, produits de la mer notamment, ont cessé, de même que les importations de poisson congelé qui complétaient les approvisionnements locaux.

Du coup les marchands de poissons, qui ne gagnaient déjà pas grand chose, ont encore vu leurs revenus diminuer. Les importations d'essence, de gaz et de pétrole lampant sont limitées. Les réserves sont donc réduites. Il y a aussi des ruptures de stocks fréquentes pour d'autres produits essentiels, et des coupures d'eau et d'électricité.

A cause des opérations militaires et des sanctions économiques, les experts internationaux du projet DANIDA ont dû quitter le territoire. Un autre projet de développement de la pêche qui devait être lancé avec le concours du Japon s'est retrouvé en cale sèche pour les mêmes raisons.

#### **L'importance de ce petit secteur d'activité**

Bien sûr la pêche dans le territoire de Gaza ce n'est pas grand chose, comparé aux autres pays de la Méditerranée orientale. Mais Gaza n'a pas beaucoup d'autres ressources naturelles et les emplois sont très rares.

La pêche reste donc un source essentielle d'emplois, de revenus et de protéines

animales. La pêche est ici une activité ancienne, mais elle s'est très peu développée du fait des divers occupations subies et de l'agitation politique.

Lorsque l'indépendance rêvée depuis si longtemps sera enfin acquise, il est à espérer que la pêche et l'économie dans son ensemble connaîtront un développement stable et durable.

Pour remettre en état le secteur de la pêche, il faudra établir des fondations solides : formation professionnelle continue, tant pour les administratifs que pour les manuels, modernisation des infrastructures, façons de faire plus efficaces.

Dans ce petit secteur si essentiel, il faut trouver le bon dosage entre les gens et le matériel, cela dans l'indispensable stabilité politique et économique. Le succès est à ce prix. 3

Cet article a été écrit par Izzat Feidi, consultant en développement des pêches, ancien responsable du Service de la commercialisation et de l'utilisation du poisson, Division des industries de la pêche, FAO, Rome (ifeidi@thewayout.net)



La pêche au Tamil Nadu

## Initiatives et mesures incertaines

**Le système de zone réservée aux petits pêcheurs qui a été expérimenté dans cette région fait bien apparaître à la fois les possibilités et les difficultés d'un tel outil de gestion**

**P**armi les solutions proposées ici et là à travers le monde pour protéger les petits pêcheurs il y a l'instauration de zones de pêche exclusives pour le secteur artisanal ou traditionnel. Les bateaux industriels n'auraient plus le droit d'entrer dans la bande côtière, réservée donc aux petits opérateurs. Ce qui a été fait dans ce domaine au Tamil Nadu à partir des années 1970 montre bien les difficultés d'une telle entreprise et les conditions nécessaires à son succès.

Au moment où commençait la Révolution Bleue, au début des années 1960, des milliers de gens pratiquaient la pêche en mer le long des 1000 km de cette côte du Tamil Nadu parsemée de petits hameaux. Ils restaient généralement tout près du rivage, sur une zone qui coïncidait grosso modo au plateau continental. Suivant les saisons ils migraient vers le haut ou vers le bas, mais ils allaient rarement à plus de 10 km au large.

Puis le gouvernement s'est mis à encourager la technique du chalutage, ce qui a complètement modifié le paysage. A la fin de cette décennie, tout le long de la côte on trouvait des ports qui abritaient de petits chalutiers, et le feu couvait entre ces flottilles et les pêcheurs traditionnels. Le contentieux le plus sérieux était que ces chalutiers s'approchaient trop près pour récolter la crevette qui rapportait gros. Les petits pêcheurs considéraient que c'était là leur territoire traditionnel et ils constataient que les chalutiers détruisaient fréquemment leurs engins de capture.

Ces conflits donnaient lieu à d'importants troubles sociaux. Cherchant à maintenir le calme, les dirigeants du Tamil Nadu ont alors créé des commissions chargées de résoudre tous les problèmes qui leur étaient soumis. Ils étudiaient en même temps les différentes solutions possibles, en particulier la séparation physique des protagonistes, c'est-à-dire la mise en place de zones de pêche séparées.

Au cours de la première phase de la modernisation des pêches, les autorités du Tamil Nadu pouvaient contrôler de près

l'accès aux techniques du chalutage, vu que la plupart des futurs propriétaires dépendaient des programmes officiels de prêts publics et de construction navale pour s'équiper. Elles ont donc d'abord joué de ce levier. Vers 1968 la direction des pêches a ajouté une clause particulière dans ses contrats habituels : le bénéficiaire devait s'engager à rester en dehors de la bande littorale de 3 milles nautiques.

Cet élément est important car c'est la première fois qu'il est fait officiellement mention, de façon indirecte sans doute, d'une zone de pêche artisanale au Tamil Nadu. Les intentions étaient bonnes, mais cette mesure n'a pas suffi à endiguer la ruée vers l'or rose.

Comme les chalutiers ne portaient pas de marques d'identification, il était difficile d'identifier ceux qui transgressaient la fameuse clause limitative dont les fondations étaient incertaines. Que se passait-il en cas de changement de propriétaire ? Le nouveau propriétaire était-il tenu de respecter les termes du contrat d'origine ? Le département des pêches n'était pas sûr de son affaire, et il a d'ailleurs rarement agi plus avant dans ce domaine.

En 1978 de violentes échauffourées entre les pêcheurs artisans et les chalutiers secouaient Madras, la capitale du Tamil Nadu, appelée aujourd'hui Chennai. Le gouvernement local décide alors de légiférer dans le sens d'une séparation des zones de pêche.

### **Cela prend du temps**

Il faut un certain temps pour faire une nouvelle loi. Or il importait de réagir immédiatement. Le gouvernement a donc aussitôt pris un décret (Government Order 881/1978) interdisant le chalutage dans la bande des 3 milles et prévoyant un certain nombre d'autres mesures, dont un horaire de pêche (time zoning). Pour la première fois les autorités ont essayé de matérialiser le zonage au moyen de bouées « fait-maison ». Comme le sous-entend l'expression, ces marques étaient si inadéquates qu'elles ont été balayées lors de la première tempête.

**L**es propriétaires de chalutiers ont aussitôt entamé une procédure contre ce décret. Ce qui les mettait le plus en colère ce n'était pas tant la limite des 3 milles que l'horaire des sorties. Car le décret stipulait aussi que les chalutiers devaient passer la nuit au port et ne sortir qu'à 6 h du matin. Les plaignants disaient, d'une part, qu'ils ne pouvaient plus ainsi profiter du meilleur moment pour pêcher, c'est-à-dire la nuit, et que, d'autre part, ils ne pouvaient plus accéder à des lieux de pêche situés à plus d'une journée de mer. Et surtout, il faudrait vraisemblablement utiliser la force pour faire respecter cet horaire, installer sans doute une chaîne pour barrer la sortie du port.

Les juges de la High Court de Chennai ordonnent alors la suspension de l'application des principales dispositions du GO 881/1978. Cette situation a duré plusieurs années. En 1983 est venue par là-dessus la Loi portant réglementation des pêches maritimes du Tamil Nadu. Elle reprenait les choix précédents : zones de pêche, horaire de sortie pour les chalutiers. Une fois encore cela a déclenché toute une série de procédures devant les tribunaux de la part des mêmes plaignants, toujours aussi dérangés par ce texte.

L'un d'entre eux affirmait que si les chalutiers devaient rester en dehors de la bande des 3 milles, il faudrait en contrepartie obliger les pêcheurs artisans traditionnels à rester à l'intérieur de leur zone. Cette position était contraire à l'esprit de la nouvelle loi qui ne mentionnait aucunement l'obligation de pêcher ici ou là pour les petits pêcheurs. Mais le juge de la District Court

chargé du dossier en a décidé autrement. Pour lui les pêcheurs traditionnels, en obtenant une zone séparée, profitaient d'un droit préférentiel qui leur imposait en même temps l'obligation de limiter leurs activités à ce territoire. Les intéressés n'étaient évidemment pas d'accord.

Comme pour le GO 881/1978, les tribunaux prononcèrent un arrêt à surseoir pour les dispositions de la loi de 1983. C'est seulement à la fin de la décennie que les diverses arguties invoquées dans cette affaire furent rejetées par la Court Suprême de l'Inde. Pendant tout ce temps, le gouvernement du Tamil Nadu a été dans l'impossibilité de mettre en œuvre la réglementation qu'il avait définie pour la pêche.

A partir de 1995, la situation change radicalement. L'horaire de sortie est toujours au congélateur, mais la direction des pêches peut désormais appliquer les autres dispositions de la loi de 1983, en tout premier lieu la limite des 3 milles. Dans la réalité, toute personne s'approchant du rivage pouvait constater que ce règlement était plutôt mal observé. Les chalutiers faisaient des incursions fréquentes dans la bande côtière, et les conflits avec les pêcheurs traditionnels ont persisté. Il est intéressant de savoir pourquoi les autorités locales ont consenti si peu d'efforts pour faire appliquer la réglementation.

L'une des raisons principales c'est l'absence de volonté politique, qui s'explique par le fait que les propriétaires de chalutiers exercent une grande influence au Tamil Nadu. Le mouvement des petits pêcheurs a,

par contre, perdu de sa force par rapport aux années 1970. Les agents de la direction des pêches chargés de veiller au respect de la réglementation ne se sentent pas soutenus lorsqu'ils ont une mission délicate à remplir, verbaliser un chalutier par exemple. Deuxième raison : les motivations essentiellement sociales de la loi. Comme bien d'autres législations semblables à travers le monde, elle visait surtout à désamorcer un conflit social et non pas à préserver des ressources halieutiques en voie d'amenuisement. Quand les tensions semblent disparaître de la scène publique, les responsables politiques tournent les yeux vers d'autres priorités.

Les caractéristiques de la pêche côtière et des services de tutelle engendraient aussi d'énormes difficultés : où trouver les ressources pour se doter des moyens nécessaires au maintien d'une vigilance efficace sur 1 000 km de côte, comment constater les délits si la limite des 3 milles n'est pas matérialisée et que les intéressés ne disposent pas d'un équipement moderne pour vérifier leur position ?

En 1995 la direction des pêches de la côte nord du Tamil Nadu ne disposait que d'un petit hors bord, avec un petit équipage, pour surveiller 400 km de littoral. L'embarcation manquait de puissance et était fréquemment en panne. Et les agents de ce service n'ont pas toujours le pied marin. Ils hésitent à sortir en mer de crainte de se faire tabasser ou de vivre d'autres aventures désagréables. Le résultat de tout cela c'est que dans la réalité les patrouilles sont rares. Finalement on laisse les pêcheurs résoudre leurs problèmes entre eux.

Notre regard se tourne maintenant tout naturellement vers les structures de la gestion des pêches. Les pêcheurs de la côte de Coromandel ont des systèmes de gestion de la ressource traditionnels et élaborés, mais ils ne sont pas du tout reconnus et pris en compte par l'administration. Le gouvernement exerce seul sa tutelle sur la bande côtière, tant pour l'élaboration de la réglementation que pour son application. S'il n'a pas de mal à pondre des lois, il est souvent bien incapable de les faire respecter. Dans le contexte actuel, la limite des 3 milles le long de la côte du Tamil Nadu est purement théorique.

La zone artisanale exclusive est une idée qui plaît parce qu'elle est à la fois simple et globale. Elle semble constituer une solution peu compliquée et efficace pour résoudre les problèmes des pêcheurs traditionnels. Quand on étudie ce qui s'est passé dans ce domaine au Tamil Nadu, on prend cependant conscience de ce qui peut poser problème et des nids de poule que réserve la route.

#### **Une mesure impossible à appliquer**

A quoi bon militer pour une zone artisanale exclusive s'il n'est pas possible de faire respecter ses limites. C'est là assurément une question importante. De nombreuses zones de pêche côtière sont vigoureusement contestées, et la pêche industrielle ne lâche pas le morceau sans se battre. Pour défendre ses intérêts la pêche artisanale a absolument besoin de l'appui des hommes politiques.

Il vaut mieux également faire des propositions réalistes. Car il ne suffit pas de parler haut et fort en faveur d'une zone qui

fera tant de kilomètres de long mais qui reste mal balisée pour qu'aussitôt elle devienne opérationnelle, surtout quand il y a un sérieux manque de moyens. Un système de cogestion administration+pêcheurs pourrait constituer une solution, à condition d'accorder officiellement aux pêcheurs une part d'autorité pour veiller à la bonne application des règles. A ma connaissance, ce qui a été effectivement tenté dans ce domaine en Afrique, en Asie, en Amérique latine ne dépasse guère le niveau local. Beaucoup de gouvernements répugnent à décentraliser et à perdre ainsi un peu de leur pouvoir. Ils ne vont pas de gaieté de cœur s'engager dans des systèmes de cogestion d'une certaine ampleur.

Ceci dit, la zone artisanale exclusive garde son intérêt et peut constituer un outil valable de gestion des pêches. Mais il faut bien réfléchir et bien tester la chose avant.

L'expérience du Tamil Nadu nous fournit un autre enseignement. Pour qu'une mesure en faveur de la pêche artisanale traditionnelle soit vraiment appliquée, il faut beaucoup d'efforts concertés et de la persévérance. Au Tamil Nadu, le décret 881/1978 et la loi de 1983 sur les pêches maritimes étaient le résultat direct du militantisme du mouvement des petits pêcheurs de l'Inde. Ce mouvement avait commencé au Tamil Nadu et à Goa et il était devenu, sur le plan national, une force avec laquelle il fallait compter. A la fin des années 1970, le mouvement s'est affaibli au Tamil Nadu, ce qui explique en grande partie pourquoi la législation n'a finalement pas été appliquée. Pour réussir, il faut pouvoir maintenir la pression sur une longue période. Pour de nombreux mouvements de pêcheurs, cela représente un énorme défi. 3

Ce article a été écrit par Maarten Bavinck (mbavinck@siswo.uva.nl), du Centre de recherches maritimes (MARE), Université d'Amsterdam, Pays-Bas

Marine Stewardship Council

## Il est bon de regarder les choses de près

**Le processus de certification par le MSC d'une pêcherie de hareng dans l'estuaire de la Tamise a pêché par manque de rigueur**

**L**e Marine Stewardship Council (MSC) est une commission qui s'est donné pour objectif de favoriser une exploitation durable des ressources halieutiques. Le 5 septembre 2000, il a accordé son label au saumon de l'Alaska. Auparavant la langouste de l'Australie occidentale et le hareng pêché au filet maillant dérivant dans le secteur de Blackwater, sur la Tamise, avaient obtenu cette même certification.

Ces décisions ont piqué ma curiosité. Comme beaucoup d'autres personnes qui appartiennent au milieu de la pêche, j'avais suivi avec intérêt le processus en cours.

J'ai donc eu envie de regarder les choses de plus près et choisi pour cela la pêcherie de hareng, qui concerne une zone relativement limitée et qui n'est pas très éloignée de là où j'habite. Sur le site du MSC ([www.msc.org](http://www.msc.org)), j'ai trouvé le document Fisheries Certification-Public Summary Report, daté du 1 juillet 1999.

On y lit que dans le secteur de Blackwater on exploite donc ce stock limité mais intéressant de harengs qui frayent au printemps. Avec le déclin des stocks de harengs de la Mer du Nord, il a subi une plus forte pression. Pour la saison 1972-73, les captures avaient atteint 606 tonnes. Au cours de l'hiver 1979-80, il a fallu fermer la pêcherie. Mais elle a réouvert après 1981.

C'est actuellement une toute petite pêcherie. Son TAC (total admissible de captures) était de 131 tonnes en 1998 et de 128 tonnes en 1999. La certification MSC s'applique au poisson pris au filet maillant dérivant par des embarcations qui le plus souvent font moins de 10 m.

Mais juste au sud de la zone réglementée où on pêche avec ce type d'engin, on trouve aussi des chalutiers belges et français qui travaillent en bœuf. Un certain nombre de mesures de gestion ont été mises en place, périodes et zones de fermeture notamment.

Le rapport traite ensuite de divers aspects de la pêcherie. J'ai relevé quelques passages intéressants :

*Pendant l'opération de virage, on a constaté que les poissons capturés avaient une taille qui variait très peu. Les individus d'une taille nettement supérieure ou inférieure à cette moyenne n'ont pas été gardés. Ceux qui étaient encore vivants se sont vite éloignés du filet qui sortait de l'eau. L'engin de capture utilisé paraît donc sélectif. (Section 2.1)*

*Il n'existe pas de documentation sur les prises secondaires et les rejets. Au cours de l'opération qui a été observée, il n'y a eu que 12 poissons classés prises secondaires, pour trois filières (= 1 200 m, une filière étant un assemblage de 12 nappes de 33 m), 4 heures de pêche et 509 kg de hareng. Il y avait 8 tacauds, 2 merlans, 2 moruettes. Tous ont été remis à l'eau. (Section 2.2)*

De ces observations ponctuelles on ne peut pas tirer de conclusions sérieuses sur la sélectivité de l'engin ou les rejets. Cela nécessiterait un programme d'observation vraiment scientifique de la composition des prises, de la taille des individus.

Le rapport n'indique même pas ce que l'on entend par « taille qui varie très peu » ni à quel moment ces observations ont été faites. On ne sait pas combien de bateaux ont été suivis. Or les prises secondaires peuvent différer grandement d'un endroit à l'autre et d'une saison à l'autre. L'agence scientifique CEFAS procède à des échantillonnages portant sur la taille, mais il semble qu'on n'ait pas utilisé ces données dans le processus de certification.

### **Pas de livre de bord**

*La plupart des fileyeurs qui ciblent ce stock font moins de 10 m. Ils ne sont donc pas obligés de tenir un registre officiel. Leur licence exige cependant qu'ils remplissent des déclarations de captures simplifiées au bureau du MAAF (ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation).*

*Ces documents fournissent des renseignements sur le bateau et le patron et une estimation des débarquements de hareng dans la zone « estuaire de la Tamise-sud Mer du Nord ». Aucune corrélation n'est effectuée avec d'autres sources. Tous les chiffres concernant les débarquements sont des estimations car il n'y a pas de pesées.*

*D'ailleurs la bascule de West Mersea (un point de débarquement important) était en panne lors de la visite. (Section 2.3)*

Pour pouvoir évaluer un stock et bien gérer une pêcherie, il est primordial de disposer de données fiables. La façon de faire que l'on vient de décrire est un peu légère. Comme on n'a pas contrôlé les débarquements, il est bien difficile de savoir si l'on peut faire confiance aux déclarations des pêcheurs.

*Le TAC actuel représente le total des captures recommandé pour le hareng de la Tamise plus une petite quantité de hareng de la Mer du Nord (secteur des Downs). Il vise uniquement à assurer la préservation du stock, sur lequel il n'existe par ailleurs aucune documentation technique disponible. Il n'y a pas de collecte directe des données relatives à l'effort de pêche, aucune collecte en ce qui concerne les prises secondaires et les rejets. (Section 3.2)*

En l'absence de documentation technique qui permette d'expliquer les chiffres des estimations, il est impossible de vérifier s'ils sont valables. A cela s'ajoute le problème de la qualité des données relatives aux débarquements.

L'évaluation d'un stock doit prendre en compte toutes les captures de l'année précédente. Mais le hareng de l'estuaire de la Tamise pêché en dehors du cantonnement des fileyeurs par les côtiers du Kent qui travaillent au chalut pélagique en bœuf n'est pas déduit du TAC à mesure qu'on avance dans la saison. Or pour la saison 1997-98, 50 pour cent des captures ont été réalisées en dehors de la zone réglementée.

*Une fois le TAC complètement consommé, la pêcherie de hareng au filet maillant dérivant ferme. Comme le TAC ne tient pas compte de l'ensemble des prélèvements réalisés sur ce stock, il ne garantit pas qu'on en restera à un niveau de mortalité par pêche raisonnable. (Section 3.2)*

C'est là un sérieux problème. Le rapport dit que ce poisson n'est pas très demandé en ce moment. Mais si le label MSC poussait la demande à la hausse, avec ce que l'on vient de dire les captures pourraient fort bien représenter deux fois le TAC avant même qu'on s'en aperçoive. Comme l'effort de pêche n'est pas contrôlé et qu'il n'y a pas de collecte directe des données sur cet aspect, il

est aujourd'hui impossible de bien gérer cette pêcherie au moyen du TAC.

D'autres parties du rapport concernent le suivi et le contrôle, les aspects sociaux et environnementaux de la pêcherie, le « ghost fishing » (poisson pris par des filets ou autres engins perdus)... On trouve ensuite un résumé de toutes les informations évoquées et une liste des points forts et des points faibles de la pêcherie.

Parmi les divers aspects que j'ai cités plus haut, voici ceux que le MSC considère comme des points forts :

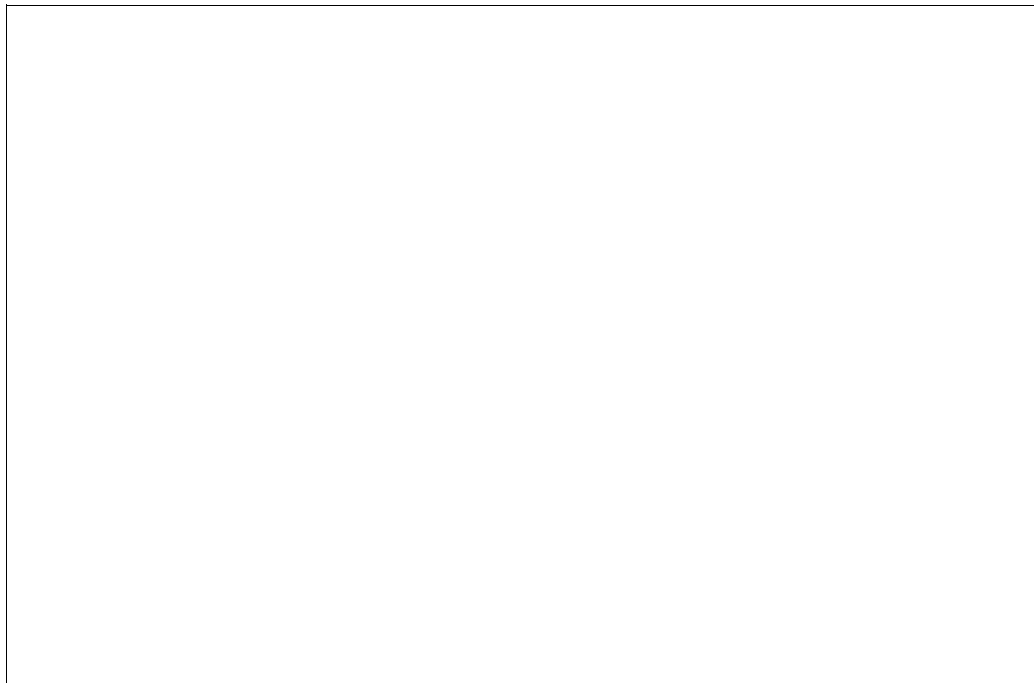
- Compte tenu de la petite taille de la pêcherie, l'évaluation des stocks est adéquate. Les données semblent de bonne qualité, même si elles reposent essentiellement sur le bon vouloir des pêcheurs.

*L'évaluation d'un stock doit prendre en compte toutes les captures de l'année précédente. Mais le hareng de l'estuaire de la Tamise pêché en dehors du cantonnement des fileyeurs par les côtiers du Kent qui travaillent au chalut pélagique en bœuf n'est pas déduit du TAC à mesure qu'on avance dans la saison.*

- Le TAC est fondé sur des bases scientifiques, et il est apparemment bien respecté.
- La méthode de capture semble très sélective. Les prises secondaires et les rejets sont faibles.
- La Commission de gestion du hareng permet d'exercer une bonne gestion.
- Mais un certain nombre d'informations viennent contredire directement ces soi-disant points forts. (Voir plus haut)

Voici les points faibles notés dans le rapport :

- La fiabilité des chiffres des débarquements n'est pas vérifiée par comparaison avec d'autres sources.
- Les données concernant les prises secondaires et les rejets ne sont pas collectées. Sur l'effort de capture elles sont médiocres.
- L'accès à la pêcherie est largement libre. Il n'existe pas de limite réglementaire au nombre de bateaux autorisés à pêcher.



- L'évaluation du stock est probablement adéquate, compte tenu de la petite taille de la pêcherie. Le manque d'informations techniques pose cependant problème.

Le rapport considérait que les points suivants pouvaient éventuellement causer problème, sans pour autant constituer un obstacle à la certification :

- La gestion et l'administration de la pêcherie sont subventionnées.
- On ne tient pas compte de la situation socio-économique quand on fixe le TAC.
- Toutes les captures ne sont pas enregistrées comme il faudrait.

**A** cause de ces points faibles, le MSC a demandé six petites mesures correctives (CAR) qui devraient être mises en oeuvre avant le 1 octobre 2001. Il a demandé une mesure corrective importante.

Le ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation devrait procéder à la fermeture de la pêcherie lorsque le TAC est effectivement consommé, en tenant compte du fait que pour le moment la production des chalutiers qui travaillent en bœuf en dehors de la zone des fileyeurs n'est pas déduite du TAC en cours de saison.

Le Comité des pêches maritimes du Kent et de l'Essex devait appliquer un programme d'action de deux ans afin de remédier à ce problème avant le 1 octobre 2001.

Les auteurs du rapport ont estimé que ces demandes de mesures correctives n'empêchent pas de procéder à une certification de la pêcherie, qui a donc été autorisée à faire état du label MSC pour une période de cinq ans à partir du 3 mars 2000.

Pour le MSC cette pêcherie est bien gérée, selon les principes et critères de la pêche durable. En lisant les documents qui se trouvent sur le site du MSC ([www.msc.org](http://www.msc.org)) j'ai été frappé par ce qu'il faut bien appeler des défauts de gestion (chiffres des débarquements non vérifiés, absence de données sur les prises secondaires, pas de plan de gestion véritable, pas de rapports techniques sur l'évaluation du stock...).

Le rapport parle d'informations disponibles ailleurs, notamment une description technique de la méthode utilisée pour l'évaluation (mais pas l'évaluation elle-même) et un rapport plus complet sur la procédure d'évaluation suivie par le MSC.

Dans un souci de transparence toutes les données importantes concernant cette pêcherie et les raisons justifiant l'attribution de ce label devraient apparaître dans le document Public Summary Report dont on vient de parler et qui se trouve sur le site de cet organisme.

#### **Laxisme au départ**

Comme cette pêcherie du secteur Tamise-Blackwater a été l'une des premières à se voir attribuer le nouveau label, on aurait pu croire que le MSC allait procéder de manière très rigoureuse pour établir de bons précédents, d'autant plus que la dimension modeste du stock facilitait les choses.

Lorsque d'autres pêcheries vont faire une demande de labélisation au MSC, elles trouveront à redire au fait qu'on exige d'elles peut-être des données certifiées véritables sur les débarquements, un rapport technique d'évaluation du stock et des informations sur les prises secondaires et les rejets, alors que la pêcherie de hareng n'a pas eu besoin de produire cela pour mériter son label.

Je serais heureux de prendre connaissance de toute autre information rendue publique sur cette affaire, et d'en tenir compte. 🐟

Royaume-Uni

Cet article a été écrit par Michael Earle (106603.344@compuserve.com), conseiller des Verts au parlement européen



## Statistiques des pêches

**Des lycéens font la pêche à l'information**

**Dans les pays en développement ce serait une bonne chose de faire participer des lycéens à la collecte de données sur la pêche à petite échelle et sur les communautés de pêcheurs**

**D**ans bon nombre de pays en développement dotés naturellement d'importantes ressources halieutiques, certains stocks ne se renouvellent plus et s'amenuisent sous l'effet d'un effort de pêche accru. Et tous les secteurs de la pêche ne bénéficient pas d'une égale sollicitude de la part des autorités.

Le secteur industriel, qui rapporte des devises par le biais des droits d'accès versés par les navires étrangers notamment, passe généralement avant la pêche côtière. L'administration manque de moyens humains et financiers et s'occupe d'abord de la pêche au large et de ses ressources, au détriment des côtiers. Cela conduit invariablement à des situations où la petite pêche n'est pas convenablement gérée par les autorités centrales ou locales. Les données relatives à ce secteur d'activité restent médiocres. Cela rend difficile sinon impossible une gestion transparente et efficace de la ressource.

Il faut rappeler que la petite pêche occupe une place centrale, vitale pour les populations littorales à travers le monde, pour la vie socio-économique et pour la sécurité alimentaire. Dans ces communautés de pêcheurs, il faut trouver des moyens adaptés pour mettre en œuvre des plans de gestion, pour collecter une documentation de base qui permettra d'élaborer des programmes pratiques et cohérents, alors que partout l'insuffisance des structures institutionnelles rend cette entreprise de collecte difficile.

Les communautés littorales ne manquent pas de jeunes curieux d'en savoir plus sur les ressources aquatiques qui font vivre leurs familles. On a relevé en bon nombre d'endroits une volonté de sensibilisation des jeunes générations aux problèmes de ces ressources : surpêche, méthodes de pêche destructives...

Cette pédagogie peut inclure des activités de collecte de données. Et ce serait là une première étape pour la constitution d'une documentation sur la petite pêche. Les gens se sentiraient impliqués et plus responsables

vis à vis de la ressource. Dans une étude de cas portant sur une île du Pacifique, on a proposé de prévoir dans les programmes des écoles de la côte un module environnement marin et littoral pour initier les élèves aux dynamiques essentielles de la ressource et aux conséquences de l'activité humaine.

Il y aura l'enseignement théorique et des exercices pratiques. A la maison les élèves noteront des informations concernant les moyens de capture, les activités de pêche. Ils consigneront tout cela dans un cahier pendant quelque temps et ramèneront leur travail à l'enseignant. Les données ainsi recueillies seront évaluées et rassemblées. Elles permettront de dégager, pour le secteur géographique concerné, un certain nombre d'indicateurs qui faciliteront le cadrage de l'enseignement en classe et l'élaboration de programmes de gestion de la ressource pertinents.

**Etude de cas**

En 1999, en collaboration avec le projet Village Fisheries de AusAID et la direction des pêches de Samoa, le bureau sous-régional de la FAO à Samoa a réalisé une étude pour savoir dans quelle mesure on pouvait faire participer des élèves du secondaire à la collecte d'informations sur la pêche de subsistance. Il fallait cerner les problèmes éventuels et les avantages de cette approche.

Si elle s'avérait utile et réaliste, on définirait aussi un plan de marche. On avait choisi pour cadre de cette étude une communauté comprenant une douzaine de localités situées sur la côte est d'Upalu, la principale île de Samoa. Dans ce district il existe une seule école secondaire.

On a préparé du matériel pédagogique pour les professeurs de sciences et pour les élèves : documentation sur les récifs coralliens et la pêche de subsistance qui s'y pratique, réponses types aux exercices proposés aux élèves. On a distribué aussi aux élèves un livret de présentation des pêcheries du Pacifique-Sud, un registre pour consigner les données sur sept jours, un

cahier pour bien faire comprendre le contenu du registre. Pour le reste c'était à l'établissement de décider librement de la nature de l'enseignement en classe.

**A**fin de vérifier la qualité des informations recueillies par les élèves, le service de vulgarisation des pêches a, dans le même secteur et pendant cette même semaine, réalisé une enquête sur les ménages et une enquête sur la nature des débarquements. Les questionnaires correspondaient aux informations que les élèves devaient recueillir sur leur registre. Ces informations ont été saisies dans une base de données Access. Puis on a confectionné des statistiques avec Excel. En tout 83 élèves, âgés de 15 à 17 ans pour la plupart, ont participé à l'opération.

Les résultats se sont avérés très positifs : la méthode est valable et les données rassemblées par les élèves étaient de bonne qualité. Entre les enquêtes sur les ménages et la nature des captures et le travail des lycéens on a obtenu pour certains types d'indicateurs des résultats très proches et même identiques.

Les informations recueillies portaient sur deux aspects : domaine socio-économique (composition des ménages, principale source de revenus, consommation des produits de la mer, équipement de pêche) et captures (espèces, tailles moyennes, sorties en mer).

#### Quelques différences

La plupart des réponses aux questions socio-économiques ont été jugées

suffisamment satisfaisantes pour être incluses dans les analyses. Mais certains chiffres fournis par les lycéens différaient sensiblement de l'enquête test sur les ménages : matériel de pêche plus important, consommation plus élevée de poisson en conserve, davantage de personnes apportant des revenus, familles de pêcheurs deux fois plus nombreuses...

La cause la plus probable de ces différences c'est vraisemblablement le fait que ces lycéens ne constituaient pas un échantillon représentatif de la population. Ils appartenaient sans doute aux familles les plus aisées, pouvant se permettre de garder à l'école des enfants qui, dans d'autres familles, aideraient déjà aux champs ou en mer.

Pour les zones rurales de Samoa, il n'existe pas de statistiques qui pourraient corroborer cette hypothèse. Mais les chiffres disponibles pour Fidji et Tonga, des pays voisins, semblent pointer dans cette direction. Avant de lancer ce type de recensement, il faudrait donc regarder de près les statistiques de la scolarisation afin de choisir de façon plus appropriée l'âge des élèves qui y participeront.

Pour ce qui concerne les captures quotidiennes, seulement 29 pour cent des réponses ont été jugées satisfaisantes : il a fallu beaucoup rejeter. La raison essentielle c'est peut-être la complexité relative du registre des prises et des sorties en mer. Mais le lot des questionnaires bien remplis a, dans ce domaine, fourni cependant des données très proches de l'enquête test, contrairement aux réponses portant sur les aspects

socio-économiques. Prenons quelques indicateurs. Le recensement par les élèves donne une CPUE (capture par unité d'effort) de 2,35 kg par sortie (nombre d'échantillons=23, écart type=0,41), l'enquête test 2,35 kg par sortie (n. é.=38, é. t.=0,2). Pour la durée des sorties, les chiffres sont respectivement de 2,77 heures (n. é.=73, é. t.=0,16) et 2,88 heures (n. é.=61, é. t.=0,16). Pour le nombre de sorties en mer par ménage et par semaine, ils sont respectivement de 4,29 (n. é.=17, é. t.=0,59) et de 4,39 (n. é.=342, é. t.=0,19). Pour ce qui concerne les zones de pêche, la classification par ordre d'importance des engins de capture et la composition des captures on trouve également des chiffres très rapprochés entre le travail fait par les lycéens et les enquêtes test.

On a conclu que dans ce type d'expérience le contenu et la présentation du registre sont deux aspects importants. La simplicité doit être le maître-mot. Le nombre de questionnaires utilisables est inversement proportionnel à la complexité du registre. S'il est trop compliqué, si on demande trop de détails, s'il est trop long, il est fort probable qu'on ne pourra pas en tirer grand chose.

La base de données dans laquelle on saisira les informations recueillies devra prévoir un marqueur de qualité pour chaque entrée (dans votre famille, est-on allé à la pêche aujourd'hui, etc.) ou pour des entrées groupées (composition des captures pour tel et tel jour, etc.). C'est bien mieux qu'une appréciation générale du registre, du genre « bon travail » ou « mauvais travail ».

La personne qui encode les données valide ou rejette les entrées en insérant ou en omettant le marqueur de qualité pendant la saisie dans la base. Cela permet une utilisation optimale des informations de bonne qualité (entrées simples ou entrées groupées) quand on procède à des regroupements et des filtrages de données pendant l'analyse. Cela est particulièrement important lorsque la qualité de l'information recueillie est globalement médiocre, lorsque les registres comportent des parties convenables et d'autres peu exploitables. Ceci dit, un recensement de ce type peut fournir des renseignements intéressants sur les pêcheries locales dans la durée (d'une année à l'autre, par exemple). La présentation, la simplicité et la clarté du registre conditionnent très largement la qualité des réponses. La simplicité et la clarté permettent aussi de faire des économies.

#### **Un outil peu coûteux**

Dans le coût d'une telle opération il y a les éléments suivants : matériel pédagogique et

registres pour l'école impliquée, moyens humains et techniques (ordinateurs) pour traiter les informations recueillies.

Cela représente des sommes modestes, comparé aux enquêtes classiques sur les pêches qui entraînent généralement d'importants frais administratifs, logistiques et de personnel. Et ces sommes se réduisent encore dans le temps du fait que la production du matériel pédagogique et de la base de données ne donne lieu qu'à une seule dépense, au départ.

Pour que les réponses soient de bonne qualité, il faut que dans le registre on demande des choses simples. Un recensement de ce type va donc générer des données, et par conséquent des analyses, relativement simples.

Il faudra veiller à ne pas comparer abusivement les indicateurs ainsi obtenus avec d'autres études basées sur des informations recueillies selon des normes classiques, contrôlées. Dans le cas présent, il n'y a pas de moyen direct de s'assurer de la fiabilité des données fournies par tel ou tel élève.

Mais les erreurs dues au mode d'échantillonnage ne signifient pas que les indicateurs qui apparaissent sont inutiles. Ils donnent les tendances dans le contexte local. Si une erreur persistante invalide dans une certaine mesure un indicateur, on obtient quand même une tendance qu'on peut rapprocher d'une autre tendance basée sur des données qui ne souffrent pas d'erreurs du même type.

Les erreurs ont des conséquences seulement lorsqu'on compare directement des valeurs nominales qui portent sur des lieux différents et qui ont été collectées de manières différentes. Les différences entre les informations socio-économiques recueillies par les élèves et celles de l'enquête test sur les ménages, dont on a fait état plus haut, sont insignifiantes dès lors que les indicateurs font l'objet d'analyses dans la durée et ne servent qu'à mesurer le contexte local.

La participation des jeunes à ce type d'opération est un aspect particulièrement important. Très nombreux sont actuellement ceux qui préconisent une gestion communautaire, une cogestion de la petite pêche. La voie du progrès c'est de faire sentir aux communautés concernées que ces ressources marines leur appartiennent, qu'elles en sont responsables. C'est là-dessus qu'il faut baser toute action en faveur d'une exploitation durable des stocks.

Promouvoir des projets qui impliquent des jeunes, qui leur permettent de mieux comprendre les problèmes de la pêche sur leur coin de littoral, qui leur donnent l'impression de contribuer de manière significative à l'exploitation durable de la ressource, à sa préservation, voilà qui constitue une avancée concrète vers l'instauration d'un régime de cogestion à base communautaire pour la pêche artisanale, la pêche de subsistance. ¶

Samoa

Cet article a été écrit par Gilles Hosch (gilles.hosch@fao.org), chargé de l'information sur les ressources marines au Bureau sous-régional de la FAO pour le Pacifique, Samoa

Gestion des pêches

## La genèse d'un système démocratique

**Les régimes de gestion des pêches de type communautaire se sont bien développés dans ce pays grâce à l'existence d'un cadre juridique précis qui a permis une participation effective des pêcheurs**

On entend souvent dire que le système de gestion communautaire des pêches qui a été largement adopté au Japon trouve son origine dans l'organisation des droits d'accès aux temps féodaux. Ce n'est pas tout à fait exact. Jusqu'en août 1945, date à laquelle le Japon a admis sa défaite dans la Seconde Guerre mondiale, le pays était sous un régime militaire, et les Japonais servaient leur empereur. Il n'y avait alors aucune démocratie. Puis ce fut l'occupation par les Forces alliées qui dura sept ans, jusqu'en avril 1952. La politique des occupants était de chercher à faire du Japon un pays vraiment démocratique. C'est dans le cadre de cette restructuration fondamentale que la législation des pêches a été entièrement revue afin de permettre aux pêcheurs de participer, dans le cadre de comités de coordination des pêches foncièrement démocratiques, à la définition des zones de pêche et des modalités d'accès à la ressource. Cela leur fournissait une occasion idéale pour élaborer eux-mêmes des régimes de gestion communautaires.

La gestion des pêches au Japon comporte deux volets. Le premier c'est donc la gestion communautaire, mise en place à l'initiative des pêcheurs et en vigueur dans la petite pêche côtière. La seconde c'est le système des TAC (total admissible de captures) qui s'est développé à partir des dispositions du droit de la mer des Nations unies et qui est appliqué essentiellement aux stocks migratoires (aiguille de mer, lieu de l'Alaska, chinchard, pilchard, maquereau, crabe Tanner). Dans cet article on va monter comment a été élaboré le système de gestion communautaire de la pêche côtière, qui au Japon représente d'ailleurs l'élément majeur du secteur de la pêche.

Pendant l'Occupation le Japon est donc passé d'un régime militaire à un régime démocratique. Les changements ont été radicaux, notamment en matière de réforme foncière. Dans ce domaine les ordres venaient des Forces d'occupation, mais il faut souligner que cette réforme a été menée à bien sans difficulté politique ou méthodologique. A vrai dire l'idée de

réforme foncière était déjà dans l'air avant la guerre. Sa concrétisation a permis de résoudre le problème des paysans sans terre.

En novembre 1946 les Forces alliées ont demandé au gouvernement japonais de revoir les institutions du secteur de la pêche selon des principes démocratiques. Ni les uns ni les autres ne savaient trop comment procéder dans ce domaine pourtant essentiel.

C'est dans ce contexte que Takashi Hisamune, aidé en cela par ses collaborateurs, a consacré tous ses efforts à démocratiser l'accès aux zones de pêche, l'accès à la ressource. En octobre 1949 l'assemblée nationale approuvait le texte final de la nouvelle législation. Mais auparavant il y avait eu toutes sortes de péripéties car au sein des Forces d'occupation, des partis politiques ou des organisations de pêcheurs les gens n'étaient pas du même avis. Dans cette situation plutôt confuse, Hisamune rappelait aux uns et aux autres que la loi qui allait être votée devait profiter d'abord aux pêcheurs, qui vivent essentiellement de la petite pêche côtière.

### Richesses halieutiques

Le Japon est un archipel situé dans un climat tempéré. Il y a un courant chaud (Kuroshio) qui remonte de l'équateur et un courant froid (Oyashio) qui vient du Pacifique-Nord. C'est ainsi que les eaux littorales de ce pays renferment des stocks abondants et des espèces variées. Les Japonais sont traditionnellement avides de tout ce qui vient de la mer. Les pêcheurs sortent donc de cet élément tout ce qui peut se manger, animaux ou plantes.

Sur une zone de pêche donnée pouvaient donc se pratiquer divers métiers. Dans le passé cependant on ne se souciait pas d'harmoniser les différents types d'exploitation de la ressource. Cela a donné lieu à de sérieux conflits entre groupes de pêcheurs, et à une surexploitation des stocks. On est même allé jusqu'à s'entretuer en mer.



En 1935 Kanichi Nomura, qui était l'un des responsables de la pêche côtière au ministère de l'agriculture et des forêts, essaya de mettre en place un Comité de coordination ouvert à des représentants des pêcheurs. Il s'agissait évidemment de réduire les conflits, de faire un usage raisonné de la ressource, d'augmenter la productivité. Malheureusement, à cause de l'aggravation du conflit armé cela n'a pas débouché sur grand chose.

Remontons à la première loi sur la pêche, qui date de 1901. Elle distinguait quatre types de droits d'accès, valables pour 10 ou 20 ans et accordés à des entreprises (80 pour cent) ou à des individus (20 pour cent). Par la suite de nouveaux droits ont été accordés pour tenir compte du développement de nouvelles pêcheries côtières. En 1910 avec l'arrivée du chalutage, qui était une méthode de pêche au large, on a ajouté à la législation de 1901 un système de licences. Les licences, accordées à des individus, limitaient le nombre et la taille des bateaux, précisaient les caractéristiques de l'engin de capture, la zone de pêche, le calendrier. L'un des aspects intéressants de la loi de 1901 c'est qu'elle encourageait la constitution de sociétés de pêche, qui par la suite sont devenues des sociétés coopératives de pêche.

Parmi les quatre droits de pêche définis par la loi, il y en avait un particulièrement important. Accordé aux sociétés de pêche il permettait l'exploitation exclusive des stocks sédentaires ou migratoires de leur zone. Au fil du temps, les espèces migratoires ont disparu à cause de modifications survenues dans l'élément

marin et pour d'autres causes. Il n'y avait plus aucune raison de les inclure dans le droit de pêche. La situation est restée stable pour les stocks sédentaires, mais pour certaines espèces comme l'ormeau, le homard il y avait un risque de concentration des moyens de capture. Il fallait redistribuer de manière démocratique cette ressource sédentaire au profit des vrais pêcheurs.

#### **Nombreux conflits**

Dans la seconde partie des années 1920, les petits bateaux côtiers ont commencé à s'équiper d'un moteur. Vers 1930 la majorité d'entre eux avaient cet équipement, ce qui a entraîné une surexploitation des ressources proches du littoral et de sérieux conflits entre divers groupes de pêcheurs. Vers la fin de la Seconde Guerre mondiale, le nombre de chalutiers opérant autour des îles de l'archipel a augmenté, et cela a encore aggravé les choses. Une fois la paix revenue, l'un des problèmes des pêches maritimes a donc été de reconstituer la ressource et d'améliorer la productivité de la pêche côtière.

La législation sur la pêche a alors été complètement revue. Takashi Hisamune, juriste de formation et responsable de la direction du plan au Bureau des pêches du ministère de l'agriculture et des forêts de 1947 à 1950, a fourni pour cela un travail énorme. Il s'est efforcé de mettre dans les nouveaux textes le plus de démocratie possible, en créant notamment un Comité de coordination des pêches, qui était d'ailleurs celui proposé par Kanichi Nomura.

La loi sur la pêche de 1949 comporte 9 chapitres et un total de 138 articles. Son

élément fondamental a été ce comité de coordination qui visait à assurer une exploitation à la fois démocratique et optimale des ressources halieutiques.

**S**ur le plan administratif le Japon est divisé en 47 préfectures. Dans chaque préfecture il existe un comité de coordination composé de 15 membres, dont 9 pêcheurs élus. Parmi les 6 autres membres 4 doivent être des gens d'expérience connaissant bien le milieu de la pêche et les ressources halieutiques de la région, tandis que les deux autres sont là pour défendre les intérêts du public. Ces 6 personnes sont désignées par le gouverneur de la préfecture.

Le comité de coordination est un organisme officiel qui sert d'interface entre les autorités préfectorales et les pêcheurs. Ses principales fonctions sont les suivantes :

- Elaborer, au nom des pêcheurs, un plan d'exploitation intégré des ressources disponibles dans les zones maritimes qui dépendent de la préfecture du lieu, en veillant bien à la préservation de la ressource. Les principaux outils de gestion sont le droit de pêche et la licence.
- Organiser des séances publiques pour écouter les doléances des pêcheurs.
- Formuler des recommandations qui aideront les autorités préfectorales à attribuer de façon appropriée droits de pêche et licences.
- Prendre les mesures qui s'imposent pour réglementer les activités de pêche.
- Procéder aux ajustements nécessaires dans le plan afin de tenir compte des changements naturels affectant la ressource (composition, taille...). Cela se fait généralement lors du renouvellement des droits de pêche et des licences, tous les 5 ou 10 ans.

En plus de ces comités de coordination établis dans chaque préfecture, il y a également des comités régionaux là où la ressource est exploitée par des pêcheurs de plusieurs préfectures voisines. Il y a enfin un comité national qui traite des questions relatives à la pêche industrielle (taille, réglementation...) et qui sont du ressort du ministère de tutelle des pêches.

Tous les droits de pêche accordés dans la loi de 1901 sont devenus caduques le 1 mars

1950, date d'entrée en vigueur de la nouvelle législation. Les premières élections aux comités de coordination ont eu lieu le 15 août 1950, et les comités ont vraiment commencé à fonctionner à l'automne de 1950. Pour indemniser les personnes qui bénéficiaient de droits de pêche dans l'ancien système, le gouvernement leur a attribué des obligations sur l'Etat, remboursables dans 25 ans, pour un total de 18 milliards de yens.

Sauf exception, les droits de pêche sont attribués par le gouverneur de la préfecture à une coopérative. Ils sont de trois types :

**Droit de pêche ordinaire.** Généralement toutes les coopératives en bénéficient. Ils concernent toute la zone côtière de leur secteur géographique. La largeur de cette zone varie suivant la disponibilité de la ressource et le matériel utilisé.

Ce droit s'applique aux ressources sédentaires (ormeau, coquilles turban, homard, pétoncle, algues...) et à des engins fixes (filets maillants calés, sennes manoeuvrées à partir de la plage ou du bateau, pièges mobiles ou casiers, petits filets calés). Il est valable pour une période de 10 ans. Dans la loi de 1949, le droit de pêche ordinaire ne s'applique pas aux espèces migratoires, contrairement à la législation de 1901.

**Concession aquacole.** Accordée pour 5 ans, pour des sites qui conviennent à cette activité.

**Pêche aux grands filets fixes.** A plus de 27 m de profondeur, pour prendre des espèces migratoires dans une zone définie sur la carte. Valable 5 ans.

Les licences de pêche sont attribuées à des individus ou à des entreprises. Elles sont de deux sortes :

**Licences attribuées par le gouverneur d'une préfecture** au propriétaire de l'unité de pêche qui opère dans les limites de cette préfecture. Valable 5 ans.

**Licence attribuée par le ministère chargé de la pêche** à un bateau qui opère dans une zone dépendant de plusieurs préfectures ou au large.

L'attribution des droits de pêche et des licences sur la base du plan élaboré par les comités de coordination a créé un environnement idéal pour la mise en place de systèmes de gestion communautaire des pêches. Deux éléments sont encore venus améliorer les choses : les droits de pêche attribués dans le cadre de la législation de 1901 étaient déjà caduques, et il existait aussi

des organisations de pêcheurs, coopératives notamment, prêtes à prendre en charge ces systèmes de gestion.

**D**'après les chiffres des recensements du secteur de la pêche, il y avait seulement 359 organisations de pêcheurs au Japon en 1952, mais 1 339 en 1988, 1 524 en 1993, 1 734 en 1998. Comme en 1998 il y avait 1 890 coopératives de pêche, on peut dire que pratiquement toutes les organisations de pêcheurs avaient le statut de coopérative.

Sur les 1 734 organisations de pêcheurs en 1998, 460 (27 pour cent) étaient de véritables coopératives, 106 (6 pour cent) étaient des structures constituées par plusieurs coopératives voisines, 742 (43 pour cent) étaient des groupements de pêcheurs créés au sein d'une coopérative, 90 (5 pour cent) étaient des structures n'entrant pas dans l'une ou l'autre de ces catégories.

Il faut noter que ces organisations de pêcheurs sont apparues seulement après 1950 et l'entrée en vigueur de la nouvelle législation. Avant 1945, lorsque le Japon ne bénéficiait pas encore d'un régime démocratique, il n'existait pas d'organisations de pêcheurs.

En matière de gestion il n'y a pas de système communautaire type. Les systèmes sont en fait très variés, très simples ou très élaborés, tout comme le sont les idées et les moyens qui visent à préserver les ressources halieutiques. Très souvent ils émanent des pêcheurs eux-mêmes. Si les opérations de pêche ne sont pas encadrées, l'effort de pêche peut devenir excessif, les coûts

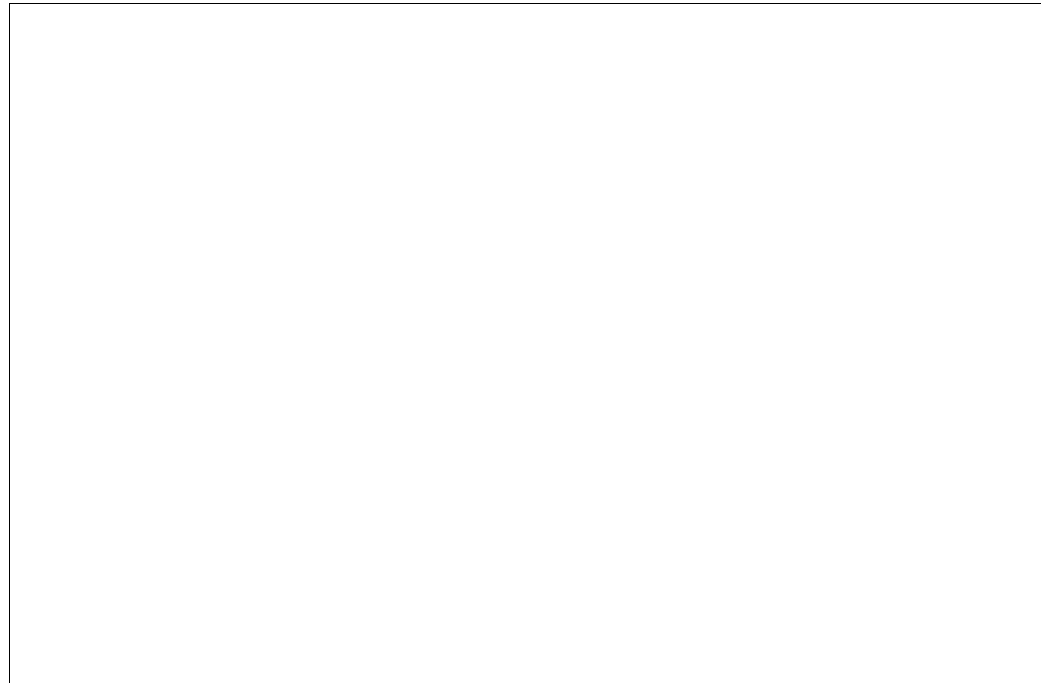
d'exploitation représenter un gros gaspillage. Et une offre trop forte fera chuter les cours. Pour éviter ce genre de chose, on a développé dans certaines pêcheries un système de mise en commun dirigé par un pêcheur particulièrement expérimenté qui décide des jours de pêche.

C'est seulement ces jours-là que les pêcheurs vont en mer. Le volume des captures peut sans doute varier d'un pêcheur à l'autre, mais les ventes de chaque bateau et les frais de carburant sont additionnés. Ensuite les bénéfices sont répartis à part égale entre tous les pêcheurs. Ce système permet de réduire de façon très significative l'effort de pêche. Là où les stations de recherche fournissent des estimations sur les niveaux de production optimale, on a aussi fixé des limites de capture.

Au cours des dernières années, avec le développement du ranching, on a mis en place des organisations de pêcheurs qui couvrent l'ensemble du littoral de leur préfecture. Un exemple typique c'est la structure créée dans la préfecture de Fukushima dans le but d'accroître la production de cardeau Hiramé. Dans la préfecture d'Akita il s'agissait de remettre en état la pêcherie de toroumoque Hatahata.

Lorsqu'est entrée en vigueur la zone économique exclusive des 200 milles, Yutaka Hirasawa et Akira Hasegawa, professeurs à l'université des pêches de Tokyo, se sont engagés dans une campagne nationale pour pousser les pêcheurs à élaborer eux-mêmes leurs « systèmes de gestion de la ressource », une expression qui allait devenir courante au Japon.





En 1950, au moment où s'appliquait la nouvelle législation, personne n'imaginait que cela allait faciliter à ce point les systèmes de gestion communautaire des pêcheries. M. Hisamune, la personne qui avait rédigé le projet de loi, n'avait pas cherché à faire en sorte que son texte serve de base à cette approche. Si celle-ci a connu au Japon un tel développement, c'est parce que dans la loi il y avait désormais ces comités de coordination des pêches qui offraient un cadre idéal pour faire participer pleinement les pêcheurs à l'élaboration des plans d'exploitation et de gestion de la ressource. ♣

Cet article a été écrit par Tadashi Yamamoto (yamachu@tkb.att.ne.jp), ancien président de la Société japonaise pour la recherche internationale de la pêche

## Des livres ou des moteurs ?

**Que signifient vraiment les mots croissance et développement ?  
En considérant la situation du petit village de pêcheurs de Jaleshwar  
au Gujarat, Inde, on pourra peut-être nourrir sa propre réflexion sur ce sujet**

**A**u bout de la route côtière de Veraval, vers l'ouest, juste derrière le célèbre temple de Birla, se trouve la petite localité de pêcheurs de Jaleshwar. Veraval est aujourd'hui l'un des plus importants ports de pêche de l'Etat du Gujarat. Dans les années 1970, le monde de la pêche savait qu'à Jaleshwar on connaissait la prospérité, que là-bas les bateaux artisans s'étaient équipés de moteurs hors-bord.

Visitant la localité trente ans plus tard on voit que les choses sont restées en l'état. Il y a des enfants qui courent joyeusement dans tous les sens, mais ils sont dépenaillés et sales. Les adultes vaquent à leurs occupations habituelles : à part les nouvelles embarcations en FRP sur le rivage, tout le reste est pareil.

L'an dernier, au cours d'une conversation avec un groupe d'hommes au mois d'octobre, qui est normalement une période très active pour la pêche, on apprend que les affaires ne vont pas fort. Mais il y a quand même eu des captures inattendues de baleines requins (Rincodone) : 70 grosses pièces, qui se sont vendues suivant la taille entre 125 000 Rs (une roupie=0,15 FF) et 75 000 Rs. Pour cette petite communauté de 400 familles, un vrai jackpot !

Mora Arab, qui est maintenant âgé de 70 ans, a été le premier à utiliser un moteur hors-bord. Il raconte l'histoire du village. Leurs anciens dépendaient du panchayat (conseil local) de Patan, à l'est de l'ancienne commune de Veraval. Ils travaillaient à l'épervier, et à la bonne saison ils allaient attraper le poisson à Hirakate ou Sutrapada.

Comme les prix restaient médiocres en ces endroits, une vingtaine de pêcheurs de la génération de son père décidèrent de s'installer à Veraval, pour pouvoir accéder à son marché. C'était dans les années 1940. Mais comme ils étaient musulmans, ils n'ont pas eu le droit d'utiliser la jetée. Alors ils se sont installés sans autorisation à l'ouest de la localité dans un endroit sableux et inoccupé, Jaleshwar, là où un petit ruisseau se jette dans la mer. Ils occupent toujours les lieux sans titres. Mais ils représentent quand

même 1 600 voix dans une circonscription largement contrôlée par les Hindous. Une ligne électrique entre dans le quartier et les gens ont fait des branchements sauvages. C'est à peu près la seule infrastructure dont ils disposent : pas d'eau courante, pas d'assainissement ou de voirie. Tout le monde achète son eau à des propriétaires de citernes.

La communauté s'est agrandie et la pêche s'est développée. Le premier grand changement a été le remplacement des éperviers par des filets maillants, ce qui a permis de prendre beaucoup de castagnoline et d'augmenter les revenus. En 1956 un fonctionnaire du service des pêches s'intéresse à ce groupe. Son service venait de recevoir six hors-bord Anjani de 4 CV, du matériel anglais, pour faire des essais.

Les pêcheurs hindous de la caste Kharva, qui avaient pignon sur rue, avaient refusé l'offre car ils savaient très bien se servir de la voile et leurs captures étaient bonnes. Le fonctionnaire s'est donc tourné vers ces pêcheurs musulmans de caste Machiyaras qui se rendaient sur les lieux de pêche à la rame ou à l'aide d'une voile primitive.

### Premiers essais

« Au début nous étions hésitants parce que nous pensions que le bruit du moteur allait effrayer le poisson », se souvient Mora Arab. Mais les premiers essais ont donné de bons résultats. Les pêcheurs constataient qu'ils pouvaient aller au delà des fonds de 25-30 m auxquels ils étaient habitués. D'autres ont suivi, poussés par la perspective de meilleures prises. Mais on manquait de pratique. Certains laissaient cette nouvelle mécanique tourner jusqu'à épuisement du carburant, de peur de recevoir un coup s'ils touchaient à la chose.

Convaincus malgré tout par ces premiers essais, les pêcheurs étaient prêts à acheter les hors-bord. Les plus hardis versèrent un acompte de 500 Rs pour un moteur Evinrude de 5 cv. Il y avait sur place un technicien de la marque pour les initier au fonctionnement de l'engin. Depuis lors on n'a pas regardé en arrière. Il a fallu un premier puis un

deuxième et un troisième moteur pour ne pas s'arrêter de pêcher. Est arrivé par la suite le 5 CV Johnson puis le 8 CV Mariner. Aujourd'hui c'est ce 8 CV Mariner qui est le plus coté parce qu'il peut faire une rotation de 365 degrés.

**A**près le moteur, les embarcations et les engins de capture ont aussi évolué progressivement. Au début des années 1960, le filet maillant en coton a cédé la place à un produit en nylon. Dans les années 1980, on s'est mis à utiliser aussi des filets en plastique multifilaments. Au milieu des années 1990 sont arrivées les nappes monofilament qui sont beaucoup plus légères.

On continuait à utiliser surtout des filets maillants, mais les dimensions évoluaient. Les nappes étaient au nombre de 50-60, comme d'habitude, mais elles avaient davantage de mailles et étaient donc plus longues. Il y avait trois ou quatre dimensions suivant les espèces ciblées : castagnoline noire, chinard, thazard, alose. Au fil du temps, la chute (hauteur) a aussi augmenté. Ces filets maillants calés pouvaient ainsi prendre plus de poissons.

Les pêcheurs de Jaleshwar savent très bien attraper le requin. Cette pêche se pratique en avril et mai avec de grands harpons. Elle peut durer deux ou trois jours. Deux ou trois bateaux entourent le requin. On le harponne et on le laisse se fatiguer. Pour qu'il continue à flotter, on a fixé des bouées à la ligne des harpons.

Quand on sent qu'il perd de sa force, on le tire plus près et on l'assomme avant de le hisser à bord. Malgré leurs petites

embarcations, les pêcheurs réussissent à s'emparer de grosses pièces, ce qui est assez étonnant. Pourtant parmi les pêcheurs on ne se souvient pas qu'il y ait eu des accidents en mer.

#### Captures et ventes

Pendant la haute saison, tous les pêcheurs restent au village. Ils partent habituellement en mer vers 4h du matin et reviennent vers 9h du matin. En basse saison beaucoup ont l'habitude d'aller ailleurs, avec l'équipement et la famille, généralement à Shill qui se trouve à 50 km plus à l'ouest. Ils y restent de trois à cinq mois et vendent leur poisson à des mareyeurs de la région. Avec l'arrivée, au milieu des années 1970, des bateaux en FRP qui étaient équipés d'une boîte à glace, les pêcheurs pouvaient faire des marées de deux jours jusque sur des fonds de cinquante brasses.

A Jaleshwar, des mareyeurs musulmans de Veraval font des avances d'argent aux pêcheurs qui leur réservent en contrepartie les meilleures prises. Cela fait sans doute des ventes assurées, à des prix moins intéressants du fait de la dépendance financière vis à vis des mareyeurs.

Mais les pêcheurs arrivent généralement à rembourser pendant la bonne saison. Le tonnage des captures est en baisse depuis le milieu des années 1990. Dans le cadre d'un projet de la Banque mondiale, Veraval s'est équipé de grosses infrastructures portuaires. Il y a là 2 000 chalutiers de 10-16 m et 800 embarcations en FRP. Entre 1980 et 1996, Veraval a connu la fièvre du développement des pêches puis la crise. En 2000 la moitié des unités était désarmée. Mais à Jaleshwar, ce quartier qu'elle occupe sans titres officiels, la

petite communauté de pêcheurs est toujours active et sa flottille s'agrandit de trois à huit unités chaque année. Elle a grandi de l'intérieur sans l'apport de nouveaux migrants. Avec le temps, il y a eu moins de bras pour tirer les embarcations et les gros filets sur la plage. Depuis deux ans, on utilise des treuils hydrauliques pour mettre les embarcations au sec.

**D**'un point de vue technique, on peut dire que cette pêcherie s'est modernisée tout en restant durable. On peut cependant se poser la question suivante : si le niveau de vie de la communauté ne s'est pas vraiment amélioré, peut-on encore parler de développement durable ? Les habitations ont sans doute un petit air de permanence, mais elles sont faites de bouts et de morceaux, suivant les disponibilités financières de l'occupant. Rares sont celles qui ont une allure moderne, à part deux à l'entrée du village. Les familles sont souvent restées ensemble.

Certains pêcheurs, de religion musulmane, ont une seconde épouse suivant un système de polygamie codifiée et paisible. C'est la première épouse qui veille à la bonne marche générale du ménage. Il y a du monde à la maison. Les garçons et les filles se marient très tôt, entre 14 et 15 ans.

Toutes les naissances ont lieu au domicile. La jeune génération pratique de plus en plus le contrôle des naissances, ce qui fait qu'une jeune femme de 18 ans peut avoir déjà eu deux enfants et subi une intervention chirurgicale pour interrompre sa fécondité.

Toutes les femmes participent à des activités de pêche car le village donne directement sur la plage. Quand les hommes reviennent elles sont là pour aider à décharger, pour trier s'il le faut. Elles s'occupent aussi de vendre au détail les espèces les moins prisées et de sécher le surplus.

A partir de 35 ans elles semblent acquérir plus de liberté de mouvement et il n'est pas rare qu'elles partent en pèlerinage, en groupes de femmes, vers les lieux saints de l'Islam. Quelques-unes des plus âgées ont accompagné leur mari à La Mecque.

La pratique religieuse renforce leur unité et sanctionne les pratiques sociales. Elles ont confiance en Allah. Tous les mariages se concluent au sein même de la communauté et dans la proche parenté. Malgré cela on n'entend pas parler d'infirmités physiques ou mentales parmi la descendance.

Le quartier de Jaleshwar est à moins d'un kilomètre du centre de Veraval qui est une ville très active, mais personne ne va y

chercher un travail. « Ici nous vivons tous de la pêche. De toute façon, comment trouver un autre travail puisqu'on n'a pas d'instruction ? », fait remarquer Arab. Une petite minorité de jeunes seulement reçoivent un enseignement rudimentaire : la majorité des gens sont analphabètes. Dans le village un seul jeune est allé au lycée.

En bons musulmans les hommes ne boivent pas. Que font-ils de leurs économies ? Ils disent que ça leur sert pour pouvoir continuer à pêcher. Il faut changer de moteur pratiquement tous les deux ans, et ça coûte 52 000 Rs pièce. Le filet monofil est plus léger, mais il faut le remplacer presque à chaque saison.

Les pêcheurs continuent d'utiliser des filets en plastique ou en nylon. Le matériel coûte cher. Ils peuvent avoir du carburant au tarif subventionné, mais ça coûte 5 000 Rs au moins par bateau tous les quatre mois. Les embarcations en FRP sont évidemment plus légères que celles en bois et elles exigent moins d'entretien, mais la qualité n'est plus la même : un bateau de 52 000 Rs, il faut le remplacer au bout de cinq ou six ans alors que sa durée de vie est en principe de dix à quinze ans. Au début les pêcheurs ont touché des subventions de la direction des pêches. Mais aujourd'hui avec ce qu'ils gagnent ils réussissent tout juste à se maintenir à flot.

#### Ils se contentent de peu

Dans cette localité de pêcheurs on n'est pas taradé par l'ambition. On travaille dur, on ne meurt pas de faim, et il reste un esprit communautaire. Ismail Arab en est le patel (chef). Entouré de cinq autres anciens, il essaie de résoudre les différends familiaux et représente le groupe quand il le faut.

Sur le plan politique Jaleshwar ne pèse pas lourd. Ses habitants subissent les préjugés de caste, même de la part de leurs coreligionnaires musulmans qui appartiennent à l'ancien milieu des commerçants de Veraval. Ils sont assurément socialement « arriérés ». Cela n'est pas surprenant. Si le Gujarat est un Etat productif et riche, ses gouvernants n'ont pas senti la nécessité de développer les infrastructures sociales dans les zones rurales. En matière de droits sociaux et économiques du citoyen, les pouvoirs publics ont abdicqué leurs responsabilités.

Il n'est donc pas surprenant qu'à notre époque de libéralisation et de mondialisation, le Gujarat soit au top pour ce qui est des investissements privés dans le domaine des infrastructures. C'est ce qu'indique le dernier rapport de la Banque mondiale.



**D**ans un environnement où la notion de développement se confond largement avec croissance, mais où l'on cherche aussi à assurer une exploitation durable de la ressource, le cas de Jaleshwar soulève un certain nombre de questions. Pour survivre, les gens de cette communauté ont adopté des techniques modernes et ont consenti de gros investissements. Cela représente un important capital, et cela veut dire aussi que la majeure partie des profits engendrés par les activités de pêche va à ceux qui fournissent le matériel. Le surplus disponible n'a pas servi au développement social : scolarisation, logement... Malgré la présence menaçante des chalutiers, les pêcheurs de Jaleshwar n'ont pas cherché à grandir, à adopter des tactiques de pêche plus agressives.

Comparons maintenant cette localité du Gujarat avec Marianad, au Kérala. Marianad a été le cadre d'un projet de développement communautaire connu : une coopérative de commercialisation du poisson qui illustre les potentialités de la pêche artisanale. En 1974, des pêcheurs de Marianad sont allés voir comment ça se passait à Jaleshwar avec les moteurs hors-bord.

A leur retour ils ont dit : « Avec ces engins ils ont sans doute pris davantage de poissons, mais ils ne sont toujours pas « éduqués ». Depuis cette date les pêcheurs de Marianad aussi se sont motorisés. Ils ont des moteurs de 25 cv, et des GPS pour mieux localiser les zones de pêche. Il y a également des récifs artificiels, des filets améliorés. La localité s'est développée grâce à sa vitalité interne et aux nouveaux arrivants. L'amélioration est bien visible dans

l'habitat, l'infrastructure, les activités induites, la prospérité matérielle. Les enfants des pêcheurs peuvent recevoir une éducation secondaire et plus. On compte quelques docteurs, ingénieurs, professeurs, infirmières, prêtres et un bon nombre d'autres diplômés de l'université qui sont originaires de Marianad.

Le secteur de la pêche est ici toujours très actif, mais l'endettement est aussi très élevé, en partie à cause d'un consumérisme fauteur de gaspillage. On constate que les actes de violence, entre les gens et à l'encontre des femmes, sont en augmentation. Les cas de décès par meurtre ou suicide sont plus fréquents. Donc tout n'est pas progrès. La concurrence et l'agressivité qui ont cours en mer font peut-être aussi sentir leurs effets à terre. Il faudrait sans doute étudier les choses plus en détail pour voir ce que recouvrent vraiment les mots croissance et développement dans la pêche artisanale. ¶

Ce texte a été écrit par Nalini Nayak (nalini@md5.vsnl.net.in), membre de l'ICSF, avec des données fournies par A. J. Vijayan, chercheur et militant, et par A. D. Dholakia, professeur à l'Institut des pêches de Veraval

## Cuite à point ou complètement grillée ?

**Le nouveau projet de loi sur la pêche, qui constitue sans doute une première étape vers la privatisation de la ressource, va peut-être entraîner une scission dans le secteur artisanal**

**D**epuis plusieurs mois le gouvernement chilien était en train de mettre au point une nouvelle mouture du projet de loi qui doit venir modifier les dispositions de la Loi sur la pêche et l'aquaculture de 1991. Après des semaines de tergiversations gouvernementales, de violentes protestations de la part de travailleurs de la pêche et de dures controverses, le 6 décembre 2000 le parlement a finalement approuvé un texte adouci.

Sous le titre « Limites de captures maximales pour les entreprises de pêche » il concerne trois grandes pêcheries industrielles (chinchard, anchois, sardine) qui représentent 70 pour cent de la production totale du pays. Les régions I et II du Nord restent en dehors de la nouvelle législation qui devrait s'appliquer à toutes les autres régions pour une période initiale de deux ans.

Nous allons évoquer les événements survenus juste avant l'adoption de ce projet de loi très controversé et un certain nombre de questions qui s'y rapportent. Le 15 novembre, quelques heures seulement avant sa présentation au parlement, le nouveau texte a été retiré alors qu'il avait été approuvé une semaine plus tôt par une commission parlementaire ad hoc.

Le gouvernement avait probablement très peur qu'il soit rejeté. Il y a apparemment beaucoup de choses en jeu là-dedans. Si le projet de loi n'est pas adopté au cours de l'année civile, le processus prendra encore un an de retard.

SONAPESCA (Société nationale des pêches), qui représente les intérêts de la pêche industrielle, pousse très fort pour faire avancer ce texte. Pour CONAPACH, qui représente environ 60 000 pêcheurs artisans, son adoption ferait passer les ressources halieutiques du Chili sous le contrôle du secteur industriel, gratuitement et à perpétuité. Il est certain que dans sa forme actuelle le projet de loi privatiserait jusqu'à 70 pour cent des captures au profit de ce secteur.

Le 8 novembre, alors que se déroulaient des scènes de violence à l'extérieur du parlement, la Commission de l'agriculture et de la pêche avait approuvé l'idée de ce texte de transition pour modifier la loi sur la pêche. Au cœur du projet de loi il y a la création d'un nouvel « outil administratif » pour l'attribution des quotas de pêche, avec un système de « limites de captures maximales pour les entreprises de pêche ». Autrement dit, on cherche à introduire un régime de quotas individuels de captures. C'est la quatrième fois en deux ans que l'administration des pêches présente un texte de ce genre au parlement.

Aux petites heures de la journée du 8 novembre, quelque 900 employés des usines de transformation et des bateaux industriels prenaient position devant l'entrée principale du parlement. Ils exprimaient vigoureusement leur soutien à ce projet de loi qui allait donc attribuer des quotas à des entreprises de pêche spécifiques. C'était là une bonne chose pour leur emploi, pensaient-ils.

De l'autre côté du bâtiment, environ 300 pêcheurs artisans s'étaient regroupés pour manifester au contraire leur hostilité. Ils voyaient dans ce texte une nouvelle menace pour leur gagne-pain car le système d'attribution qu'il contenait conduirait à la privatisation des droits d'accès à la ressource. Et cela ferait encore la part plus belle au secteur industriel. (Voir SAMUDRA n 22, p. 44-49)

### **Le gouvernement critiqué**

Le président de la Commission de l'agriculture et de la pêche, le député Guillermo Ceroni, a reproché au gouvernement de n'avoir pas veillé à créer un plus large consensus dans le secteur de la pêche avant de présenter son projet de loi au parlement. Cela a déjà provoqué des divisions fâcheuses parmi les travailleurs de ce secteur, et cela complique maintenant la tâche des parlementaires.

Le texte crée en effet des dissensions entre employés de la pêche industrielle et pêcheurs artisans, et il exacerbe également

des antagonismes au sein même du secteur artisan. D'un côté, il y a CONAPACH (Confédération nationale des pêcheurs artisans chiliens) qui rejette toute modification de la législation actuelle qui entraînerait à terme une privatisation des droits d'accès.

**D**e l'autre, il y a CONFEPACH (Confédération nationale des fédérations de pêcheurs artisans chiliens), une nouvelle structure qui est prête à négocier avec le gouvernement sur les termes du projet de loi. Evidemment c'est CONFEPACH et non pas CONAPACH qui siège au Comité consultatif national des pêches.

Cela montre bien les divergences de principes qui se font jour chez les artisans. Pour CONAPACH les communautés littorales et les pêcheurs artisans ont des droits fondamentaux et inaliénables pour l'accès à la ressource. Les ressources halieutiques sont le bien commun de tous les citoyens chiliens.

Ces droits ont d'ailleurs été officiellement reconnus dans la Loi générale sur la pêche et l'aquaculture de 1991 qui a établi une « réserve artisanale » dans la bande des 5 milles, réservée exclusivement aux artisans. Malheureusement cette disposition a été appliquée plus par à-coups que dans le respect des textes, ce qui a créé chez les personnes concernées une grande méfiance et des conflits de plus en plus nombreux entre CONAPACH et l'administration nationale des pêches.

Les responsables de CONFEPACH paraissent avoir une optique plus commerciale. Cet

organisme représente surtout les petites entreprises qui ont réussi à prospérer au cours des années passées. Ils ne voient aucune contradiction à former des alliances avec d'autres secteurs de la pêche ou à négocier avec le gouvernement.

Ils estiment également que le nouveau texte garantira de façon convenable leurs droits dans la zone des 5 milles. Ils ne se sentent pas vraiment menacés par les quotas de captures et ne sont pas contre la privatisation en soi. Il faut saisir les occasions, et en acceptant le projet de loi avec tous ses défauts ils renforceront leur position, dans les négociations notamment. « Gratte-moi le dos, et je te gratterai le dos », telle semble être leur tactique.

#### CONAPACH se méfie

La méfiance de CONAPACH s'explique par le fait qu'il existe des relations étroites entre l'administration des pêches et le secteur industriel. Dans la nouvelle administration, Daniel Albarrán, le sous-secrétaire d'Etat à la pêche, est un homme d'affaires qui possède d'importants intérêts dans la salmoniculture.

CONAPACH et un certain nombre d'autres groupes ont officiellement demandé au Médiateur général de la République de procéder à un examen du bien-fondé de leurs accusations de « grandes irrégularités » et de « conflits d'intérêts ».

Juan Carlos Cardenas, de l'association ECOCEANOS, disait ceci récemment : « Au moment où le parlement discute du projet de modification de la Loi générale sur la pêche pour privatiser les ressources halieutiques

du pays, le portefeuille de sous-secrétaire à la pêche est détenu par M. Daniel Albarrán, un homme d'affaires qui possède des intérêts évidents dans ce secteur, et qui est l'un des principaux promoteurs du changement législatif ».

**D**'après le bulletin d'information d'ECOCEANOS, les intérêts économiques de M. Albarrán dans l'aquaculture devraient lui interdire d'occuper ce poste.

Selon les termes de la loi chilienne sur la « probité administrative », une autorité ou les fonctionnaires qui posséderaient des intérêts privés dans des domaines qui sont du ressort de leur charge ou dans des cas précis dont eux-mêmes ou le service administratif auquel ils appartiennent ont à connaître se trouveront disqualifiés.

Le sous-secrétariat à la pêche a publié un communiqué confirmant que M. Albarrán est « propriétaire de deux concessions aquacoles qui sont passées sous le contrôle administratif de la direction nationale des pêches en novembre 1996. Ce dossier a été traité par le sous-secrétariat à la pêche le 29 octobre 1999 et le 30 décembre 1999. Le sous-secrétariat aux affaires maritimes a complété l'examen du dossier le 20 décembre 1999 et le 25 février 2000.

Le communiqué précise que depuis qu'il est entré en fonction, le 13 mars 2000, M. Albarrán n'a bénéficié d'aucune décision du sous-secrétariat aux affaires maritimes ou du sous-secrétariat à la pêche.

Avant d'obtenir ce portefeuille dans le nouveau gouvernement, l'intéressé a été président de l'association professionnelle des producteurs de saumon et de truite. Il détient actuellement 3,3 pour cent de la société Antarfish qui se consacre à l'élevage du saumon.

Malgré les déclarations officielles visant à rassurer en affirmant que M. Albarrán s'est débarrassé de tous ses intérêts personnels dans l'aquaculture, CONAPACH et d'autres organisations représentatives de populations fortement dépendantes de la pêche continuent à s'inquiéter des relations qui existent entre personnel gouvernemental et intérêts privés.

Ils estiment que les gens du gouvernement qui ont rédigé et soutenu les modifications de la législation ne sont pas impartiaux. A cause de leurs relations avec le secteur de l'aquaculture intensive, de leurs intérêts privés dans ce domaine, à cause de leurs liens avec la pêche industrielle, ils seraient à la fois juges et parties. Ils citent comme

protagoniste type de ce cas de figure M. Albarrán.

CONAPACH, qui représente les intérêts des petits pêcheurs, de ceux qui pêchent en plongée, des ramasseurs de coquillages, est très critique vis à vis de ce personnage. Ses responsables font remarquer que le genre de concession dont on vient de parler vaut en moyenne 200 millions de pesos, soit environ 350 000 dollars.

Cela devrait le disqualifier pour le poste qu'il occupe. En tant que sous-secrétaire d'Etat à la pêche, il est chargé du dossier de la privatisation de ce secteur et d'accélérer l'attribution de 2 700 concessions dans le sud du Chili. En tant qu'homme d'affaires ayant investi dans la filière pêche, Albarrán va très vraisemblablement bénéficier directement ou indirectement des modifications de la législation en vigueur.

De nombreux rapports ont mis en lumière les conséquences fâcheuses des élevages intensifs de saumon pour ce qui est de l'environnement et de la justice sociale. De ce point de vue, les intérêts privés de M. Albarrán sont en conflit avec l'intérêt général de la société chilienne dans son ensemble. Ils sont en contradiction avec les principes du développement durable, dans le champ social et dans le champ écologique.

#### Trois anciennes moutures différentes

Sous le gouvernement précédent, celui de Eduardo Frei, trois projets de loi semblables visant à modifier la Loi générale sur la pêche avaient été soumis au parlement. Ils ont été rejetés l'un après l'autre. Tous prévoyaient l'introduction de QIT (quotas individuels transférables) via un système d'attribution basé sur les historiques de captures. Pour CONAPACH cela revenait à transférer pratiquement plus de 90 pour cent des ressources halieutiques du pays, gratuitement et à perpétuité, aux gens qui sont les premiers responsables de la dégradation de la ressource.

La nouvelle mouture, qualifiée de « projet de loi intérimaire », cherche à établir des « limites de captures maximales pour les entreprises de pêche » sur une période transitoire de deux ans. Si la chose est présentée comme une mesure transitoire, beaucoup y voient le premier coin que l'on enfonce pour faire passer la privatisation. On craint qu'au bout des deux ans ces limites maximales se transforment bel et bien en QIT.

Le projet de loi se présente en trois parties. La première propose la mise en place d'un nouvel outil administratif : les limites de captures maximales appliquées aux propriétaires de bateaux. La seconde partie



propose de réglementer l'enregistrement des bateaux artisans. La troisième contient diverses dispositions.

CONAPACH a publié un document de cinq pages qui critique et rejette ce texte. Ses responsables demandent aux parlementaires de le refuser au nom du bien commun, de la justice, de l'équité, et surtout pour que les ressources halieutiques continuent à faire partie du patrimoine national.

Cosme Caracciolo, le nouveau président de CONAPACH, a déclaré que le projet de loi est contraire à la Constitution qui garantit l'égalité de tous devant la loi. Il créerait des moyens discrétionnaires pour mettre à la disposition d'un certain nombre de personnes des ressources qui, de tous temps et jusqu'à aujourd'hui, ont appartenu au peuple chilien.

Dans certains cas, l'attribution de ces nouveaux droits d'accès pourra se faire sur la base des historiques de captures des propriétaires de bateaux ou selon la longitude de la zone de pêche autorisée ou la capacité de la cale des navires appartenant à la société bénéficiaire.

M. Carracolio souligne que, pour les grosses sociétés de pêche nationales ou internationales, ce fameux projet de loi est véritablement l'outil idéal pour parvenir à ses fins.

Il permettra d'échapper aux mesures réglementaires qui visaient à protéger l'environnement. Il violera les droits constitutionnels des pêcheurs artisans, qui

ne pourront plus pêcher librement, ce qui est contraire à l'Article 19, n 24 de la Constitution.

Pour plusieurs parlementaires comme pour un certain nombre d'organisations, CONAPACH notamment, ce texte est en contradiction flagrante avec la Constitution car il est bâti sur la prémisse que les ressources halieutiques sont res nullius, c'est-à-dire qu'elles n'appartiennent à personne en particulier, alors qu'elles se trouvent dans la zone économique exclusive, qui fait partie du patrimoine national.

#### **La menace est sérieuse**

Juan Carlos Cardenas, de l'association ECOCEANOS, écrit ceci : « En tant que citoyens nous aimerions rappeler à M. Ricardo Lagos qu'il est le président de tout le Chili et pas seulement du Groupe de pêche Angelini ou des exportateurs de saumon.

La situation actuelle représente un grave danger pour la conservation de la ressource, pour les écosystèmes marins, pour la sécurité alimentaire et pour la vie économique, sociale et culturelle des populations du littoral. Humberto Mella, ancien président de CONAPACH, a annoncé que son organisation prévoit une série de grèves et de manifestations sur le plan national. « Si le gouvernement cherche des ennemis, il en aura dans toutes les caletas (localités de pêcheurs) ».

Avec l'arrivée de l'été chilien, et tandis qu'on met en garde contre les risques de radiation dus à l'amenuisement de la couche d'ozone dans l'hémisphère Sud, le thermomètre de la

politique va sans doute faire des bons au cours des semaines qui viennent. On verra si le projet de loi en sortira cuit à point ou complètement grillé. 3

Chili

Cet article a été écrit par Brian O'Riordan (icsfbrussels@yucom.be) à partir du bulletin d'information ECOCEANOS, de documents de CONAPACH et autres données fournies par Juan Carlos Cardenas de ECOCEANOS et de CONAPACH

Editorial Samudra

## Pour plus de clarté dans le débat

Voici une autre réaction à l'éditorial de SAMUDRA n 24 où il était question des manifestations anti OMC à Seattle

**J**e lis régulièrement la revue SAMUDRA. La lettre de Nalini Nayak et celle d'Anna Rosa Martinez, qui appelaient à un débat sur l'OMC à la suite de votre éditorial de décembre 1999, m'ont incité à vous envoyer ce courrier.

Anna Rosa Martinez a souligné un certain nombre de points qui doivent de toute évidence faire partie d'un débat sur cette organisation : l'asservissement de toute activité humaine aux lois du marché, la mise en cause de la légitimité de l'OMC, les limites d'une stratégie de développement tournée vers l'exportation au détriment de la sécurité alimentaire, la préservation de l'environnement, l'éducation des jeunes pour leur préparer un avenir meilleur.

Pour que le débat soit sérieux, il faut sans doute entrer plus en détail dans ces aspects et regarder de près l'impact que peuvent avoir les accords commerciaux multilatéraux sur les divers types de pêche et sur les communautés de pêcheurs. Les gens de l'ICSF sont plus qualifiés que moi pour entreprendre une telle analyse. J'estime cependant qu'il serait bon de garder à l'esprit les aspects suivants, qui sont d'ordre politique.

Tout d'abord il faut préciser de qui et de quoi on parle. S'intéresse-t-on aux pêcheurs uniquement en tant que producteurs dont les profits individuels à l'exportation rejailliront sur l'ensemble de la communauté ? Ne sont-ils pas aussi des citoyens qui, comme bien d'autres, ont intérêt à ce que le pays ait un gouvernement responsable, capable de pourvoir aux besoins essentiels des gens, en matière d'emploi notamment ?

Et suivant qu'on est homme ou femme on profitera plus ou moins des échanges commerciaux. Quant aux jeunes, ils n'aspirent pas nécessairement à suivre les pas de leurs parents (s'ils ont le choix).

Se posent ensuite un certain nombre d'autres questions. Avec le développement des échanges les individus feront-ils suffisamment de profits pour pouvoir se passer des services publics, en matière

d'instruction et de santé notamment ? Avec les accords multilatéraux sur le commerce l'Etat pourra-t-il se donner assez de ressources pour investir dans ces domaines. Ne va-t-il pas, au nom de la « compétitivité », limiter ses dépenses. Les revenus tirés de l'exportation vont-ils profiter à tous les membres de la communauté pareillement ?

Si ce n'est pas le cas, les organismes publics seront-ils capables de corriger les déséquilibres ? L'Etat sera-t-il limité dans cette action par telle ou telle clause des accords commerciaux ? Pour se faire une opinion équilibrée sur l'OMC, il faudra bien répondre à ces questions. Et quid des termes de l'échange ?

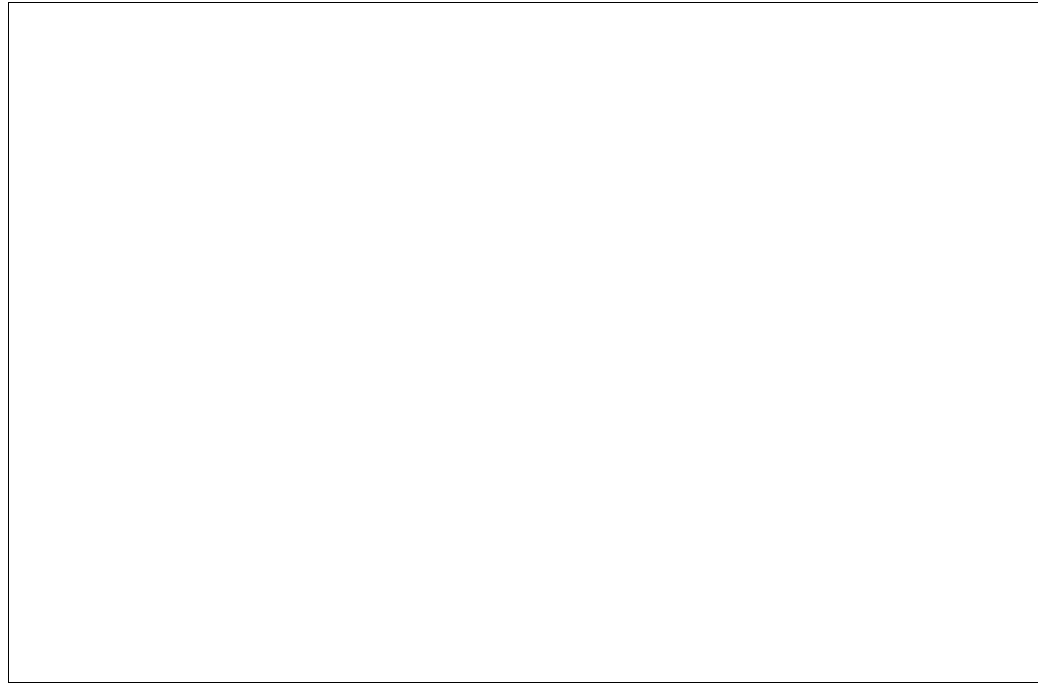
Le second point a trait à la tactique. Faut-il lutter contre l'OMC de l'extérieur, exiger en tout cas plus de transparence ? Est-il préférable de militer à l'intérieur du système afin d'obtenir des concessions pour les intérêts qu'on représente ?

Comme le disait Anna Rosa Martinez, les manifestants de Seattle venaient d'horizons variés, et leurs préoccupations et leurs analyses étaient très diverses. Mais ils avaient un objectif commun : dénoncer l'illégitimité d'une organisation purement commerciale qui prétend réglementer des aspects fondamentaux de leur vie.

Même si l'on met en cause la légitimité de ce forum, parce qu'il n'est pas représentatif, pas démocratique, parce qu'il place le marché au dessus de tout, on peut aussi admettre qu'il n'est peut-être pas inutile d'essayer de faire évoluer les choses de l'intérieur afin que cette OMC devienne plus transparent, plus responsable.

### Du côté des pêcheurs

Ce serait une erreur de ne pas être présent sur le terrain à l'intérieur. Mais s'en prendre aux manifestants qui sont à l'extérieur, c'est se positionner clairement du côté du capital, des gouvernements et des experts, contre ceux qui, exclus des structures de pouvoir, n'ont guère que la rue pour pouvoir s'exprimer vraiment. Nalini Nayak a justement fait remarquer qu'une telle



attitude ne pourrait se justifier chez ceux qui ont à cœur de participer à la défense des populations de petits pêcheurs qui depuis longtemps souffrent d'être marginalisés. 🐟

Ce courrier a été envoyé à SAMUDRA par Aparna Sundar (asunder@chass.utoronto.ca), qui prépare un doctorat de sciences politiques à l'Université de Toronto, Canada

Sociologie

## Descendre de sa tour d'ivoire

**Les chercheurs qui s'intéressent aux communautés littorales devraient jeter un regard critique sur leur rôle et leur comportement pour encourager les gens concernés à mieux collaborer à leurs travaux**

Comment faire en sorte que dans les politiques officielles des pêches la gestion de la ressource et les accords internationaux, les besoins des communautés et l'approche communautaire tiennent une place centrale ? Voilà bien une question essentielle qui préoccupe tous ceux qui de par le monde militent pour la défense des populations littorales ! Pour être entendus et respectés, nous devons avant toute chose bien comprendre les données du problème, avec tous ses prolongements, et percevoir les résultats probables des diverses politiques envisageables. Pour cela il faut des chercheurs compétents qui effectuent des études judicieusement cadrées, des chercheurs qui aient à cœur de servir les intérêts de la communauté, qui soient à l'écoute de leurs besoins en matière d'information.

Lorsque des femmes du secteur de la pêche, des leaders locaux et des chercheurs se sont retrouvés à Terre-Neuve en juin 2000, à l'occasion d'un séminaire qui avait pour thème Genres, mondialisation et pêche, nous avons réfléchi à la façon dont les chercheurs ont jusqu'ici travaillé au sein des populations littorales.

Cette question a été soulevée par un certain nombre de praticiens inquiets de l'impact de méthodes agressives toujours en usage en sociologie et par le témoignage d'un pêcheur de coquillages qui a été l'objet d'une étude officielle dont il a gardé un souvenir pénible.

Nous avons rêvé, pour ce qui concerne les provinces atlantiques, de ce qu'il serait souhaitable de faire, et nous avons dressé une liste de thèmes qui devraient faire l'objet de recherches prioritaires. Bon nombre de ces thèmes ont été abordés dans le numéro spécial-Canada de YEMAYA. Je vais ici parler de quelques aspects essentiels de nos échanges sur le rôle du chercheur.

Presque tous ceux qui ont eu l'occasion de participer à des recherches sur les communautés littorales se souviennent sans doute de problèmes nés de comportements arrogants, d'une mauvaise communication, de méthodes inadaptées. Les exemples sont

aussi trop nombreux d'universitaires tirant tout ce qu'ils pouvaient des gens du pays et disparaissant brutalement pour aller se faire une belle réputation par des publications, sans rien partager avec les sujets de leurs travaux. Il existe fort heureusement des chercheurs dont le travail est exemplaire, qui ont fait preuve d'une saine et respectueuse collaboration avec les pêcheurs.

Les défenseurs des communautés se battent souvent contre des politiques gouvernementales bien ancrées représentées par une bureaucratie inflexible. Ce faisant ils cherchent parfois à influencer sur des facteurs qui dépassent largement le cadre local. Il arrive aussi que la seule solution est d'avoir recours aux tribunaux.

Pour les communautés littorales une aide extérieure s'avère souvent nécessaire, afin d'obtenir un droit d'accès équitable aux ressources halieutiques ou des conditions de travail convenables, afin de limiter l'usage d'engins de capture destructifs, afin d'apporter de la cohérence aux politiques fédérales en matière de sociétés conjointes. Les universitaires qui ont établi leur réputation apportent, aux yeux des fonctionnaires, une certaine légitimité à la cause lorsqu'ils décident de travailler avec ceux qui militent pour les communautés.

Ces spécialistes apportent des informations de l'extérieur et savent tirer des informations utiles de leur observation des populations locales. Venant de l'extérieur, ils peuvent mettre en route des analyses plus approfondies capables de remettre en cause des choses qui, au sein même des communautés, vont de soi. Ils possèdent des outils et des méthodes qui pourront être utiles par la suite aux militants du cru.

### Conscience professionnelle

Pour donner sa pleine mesure, un chercheur doit être fidèle à certaines règles éthiques et adopter une approche réfléchie. Il doit travailler auprès des gens avec l'idée de contribuer à l'évolution de la société, il doit consacrer tout le temps qu'il faut pour établir la confiance. Cela peut prendre beaucoup de temps et exiger un gros travail. Le plus

souvent cela veut dire que le chercheur doit vivre sur place.

**L**a sociologue doit avoir une idée claire de son savoir-faire et de ses points forts, qu'elle mettra à la disposition de la communauté au lieu de débarquer avec un programme tout fait.

Les gens du pays doivent savoir pourquoi et au profit de qui son travail de recherche est entrepris. Il est indispensable de choisir les « bonnes » questions, en tout cas des questions qui ont un intérêt pratique pour la communauté. La phase d'élaboration du projet est particulièrement importante.

Il faut y inclure un processus qui autorise un contrôle local, ou en tout cas des apports locaux significatifs. Il y aura aussi un budget suffisant et un calendrier qui réserve un temps pour renvoyer vers la communauté, sous une forme accessible, les informations recueillies.

Il ne faudra pas perdre de vue qu'il existe des inégalités entre hommes et femmes. Tout en respectant la culture et les coutumes locales, le chercheur devra imaginer des moyens adaptés pour briser les clivages traditionnels afin de faire participer aussi les groupes marginalisés.

Une communauté est un groupe rarement homogène : on y entend toutes sortes de voix et il s'y manifeste toutes sortes de perspectives. Et c'est précisément au chercheur de découvrir la pensée et les préoccupations de ceux qui sont marginalisés ou en tout cas minoritaires afin qu'on en tienne aussi compte.

Parfois les chercheurs font comme si les données collectées étaient leur propriété personnelle ou celle de l'institution à laquelle ils appartiennent. Les informations qui ont été extraites d'une communauté font partie du patrimoine de cette communauté.

Quand elles concernent des ressources naturelles ou un savoir traditionnel elles doivent rester confidentielles. Elles ne seront pas rendues publiques sans autorisation. L'information primaire, les cartes notamment, seront confiées à une institution locale : musée, bibliothèque, service municipal.

L'idéal c'est de pouvoir intégrer la recherche dans un programme de recherche communautaire, en lien avec des responsables locaux, des institutions locales. Parmi les défenseurs des communautés nombreux sont ceux qui ont constaté que l'analyse participative, qui implique tout un éventail de groupes sociaux, donne de bons résultats. Il faut aussi laisser derrière soi des outils et des informations qui serviront à des militants de la communauté pour assurer le suivi de ce qui a été fait.

La collecte de l'information ne doit pas entraîner trop de demandes ni bousculer trop les gens dans leurs préoccupations ordinaires. La rapidité de cette collecte est peut-être l'objectif prioritaire pour la personne qui en est chargée et qui doit respecter un calendrier.

Il faut éviter cependant de bousculer, de lasser les personnes qui acceptent de participer à un séminaire, à l'élaboration des cartes, à des entretiens. Sinon elles

pourraient bien refuser de fournir l'information de qualité qu'on espère.

#### Accepter de se remettre en cause

Et surtout, un sociologue qui arrive dans une communauté doit rester humble, accepter de s'interroger sur le bien-fondé de ses opinions, changer ses prémisses au besoin. Savoir écouter est une qualité primordiale. Il faut aussi être sur ses gardes : ce travail de recherche peut avoir des conséquences inattendues, ouvrir d'anciennes blessures, mettre le feu aux poudres.

Lorsqu'on traite de sujets délicats il faut prévoir un processus de sortie de crise. Il arrive souvent que certaines méthodologies proposées par les manuels ne marchent tout simplement pas sur le terrain. Il faut éviter les méthodes envahissantes qui ne respecteraient pas assez la vie privée (classements par revenus...), sauf si c'est vraiment indispensable, et avec le consentement des intéressés.

Il est un autre domaine où les chercheurs font souvent des faux pas : leur langue, leur vocabulaire. Avec un langage simple les choses marchent mieux, et il ne faut pas s'en départir quand on rédige les rapports qui seront mis à la disposition de la communauté par la suite.

Quand vous êtes en train de mettre au point un projet de recherche ou de développement, basez-vous sur les points forts de la communauté au lieu de vous appesantir sur ses problèmes. Quand le sociologue reconnaît et encourage les capacités disponibles de la communauté, tout le processus s'en trouvera facilité et les résultats seront bien meilleurs.

Personne n'est parfait. Et malgré leurs bonnes intentions les chercheurs commettent souvent des erreurs. Tirons les leçons de nos erreurs, valorisons nos succès. Pour cela il faut prendre le temps d'échanger l'information et les expériences, accepter de soumettre son travail à une évaluation critique. C'est une chose très profitable que de faire de la recherche comparative en collaboration avec d'autres. On peut alors faire apparaître des relations et des éléments communs entre des communautés littorales confrontées à des problèmes semblables ou très proches.

Il faut pouvoir compter sur l'intégrité à la fois personnelle et professionnelle du chercheur. Si au terme d'un programme convenablement réalisé il cède à des pressions politiques et à la perspective d'avantages financiers, et modifie en conséquence son rapport ou laisse des tiers dénaturer ses conclusions, à quoi bon ?

Les chercheurs en place dans des établissements universitaires solidement établis des pays développés devraient accepter de soutenir le travail des militants associatifs, des jeunes chercheurs ou de collègues établis dans les pays en développement. Les universités pourraient aussi patronner davantage de programmes de formation pour des chercheurs et des militants axés sur les communautés.

Il arrive fréquemment que pêcheurs et supporteurs ont l'impression de ne pas être les bienvenus dans les milieux universitaires. A vrai dire les universités ne sont pas clairement mandatées pour se mettre au service des communautés et il n'existe pas vraiment de dispositif interne pour cela. Les enseignants pourraient d'ores et déjà prêter main forte pour que s'établissent dans la durée des relations concrètes entre l'université et les communautés, mais il faudra du temps. Une solution serait de réclamer que des pêcheurs et des coordinateurs venant de ces communautés puissent participer aux commissions chargées d'établir certains programmes universitaires.

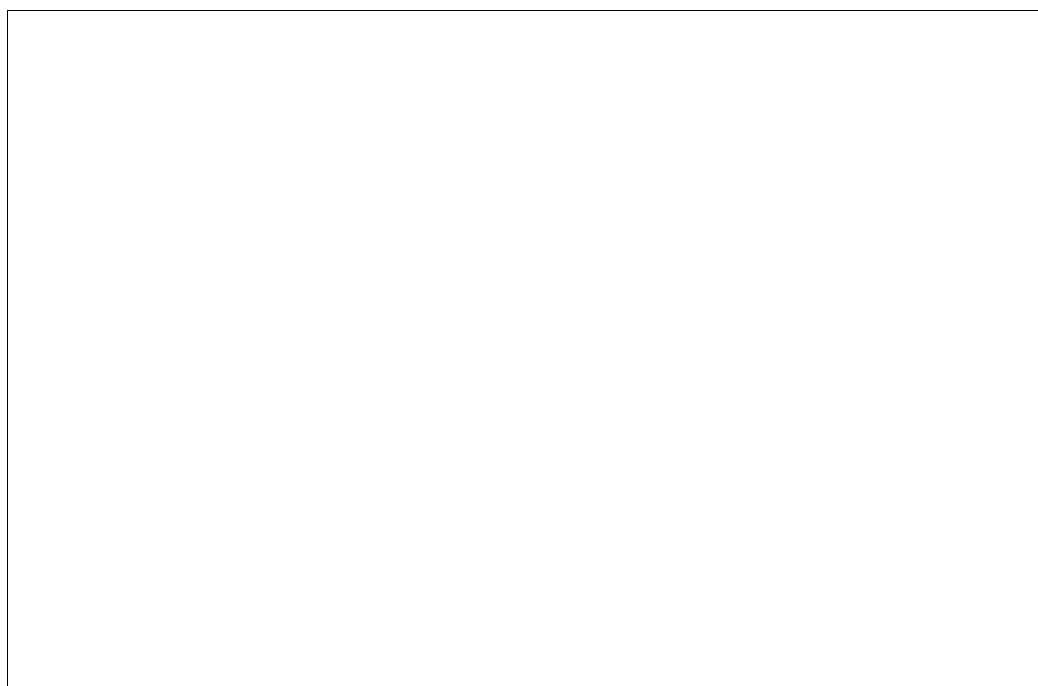
Et là où existent des centres de la femme il faudrait réserver des sièges pour les femmes du milieu rural dans les conseils d'administration. Il faudrait aussi faire de la place pour les chercheurs des pays du Sud sur les campus des pays du Nord, notamment dans les commissions pour le financement et le développement.

Il faut demander aux institutions universitaires d'élaborer et d'appliquer un code éthique afin que puisse s'établir une collaboration respectueuse avec les gens concernés par les travaux de recherche et une approche participative où la communauté aura son mot à dire.

Même le chercheur le plus acharné et le plus prudent doit faire face à des obstacles qui rendent impossibles sinon très difficiles la mise au point et l'exécution de programmes de recherche en collaboration. L'un de ces obstacles c'est évidemment le manque de financements pour des activités spontanées ou préventives. Il est fréquent que les fonds ne deviennent disponibles que s'il y a une crise. On diligente alors des études et des enquêtes pour essayer de résoudre les problèmes au lieu de les prévenir. Lorsque l'argent arrive à temps il est parfois octroyé sous réserve d'acceptation de certaines conditions.

#### Une abondance de problèmes

Les financeurs cherchent souvent à dicter leurs priorités, à influencer le choix des questions retenues pour le questionnaire. Ils imposent aussi souvent un calendrier qui ne



permet pas d'établir de bonnes relations avec les gens, de les faire participer, de produire des rapports dans la langue locale.

**P**arfois c'est la communauté qui génère des problèmes. Les femmes ont tendance à se diviser selon leur situation sociale, et il est fréquent qu'on ne les considère pas comme de véritables travailleuses de la pêche. Parfois ce sont les journalistes qui viennent troubler le processus en cours en tournant généralement les projecteurs sur ce qui ne va pas. Cela crée des tensions inutiles qui peuvent déclencher des situations conflictuelles alors que la communauté a au contraire besoin de se rassembler.

Les politiques gouvernementales sont fréquemment préjudiciables à la femme, elles ne facilitent pas une vie familiale et communautaire équilibrée. Par exemple, l'administration, les services de santé et autres ne sont pas enclins à reconnaître des affections professionnelles pourtant fréquentes chez les employées du secteur de la pêche. A cause de cette apparente ignorance de la part de gens qui devraient au contraire apporter leur caution, il est plus difficile de convaincre les décideurs de la nécessité de programmes de recherche, de trouver des fonds et de lancer des dynamiques de changement.

Malgré tant d'obstacles et de contraintes diverses, il est quand même possible de réaliser des études en collaboration qui aideront concrètement à solutionner des problèmes urgents de la pêche et des populations littorales. Les chercheurs se doivent de relever ces défis. Le partenariat et

la constitution et le renforcement des réseaux sont des éléments essentiels de ce processus. Les personnes qui ont participé au séminaire sur les genres, la mondialisation et la pêche ont fait un bon pas dans ce sens. Par delà les continents et les océans elles restent en contact grâce à Internet et grâce à des publications comme YEMAYA et SAMUDRA.

Cet article a été écrit par Irène Novaczek (inova@isn.net), consultante indépendante dans le domaine de la pêche, Ile du Prince Edouard, Canada



Coopératives de pêche - 7

## Faire d'une pierre trois coups

Voici le septième épisode des mémoires du pionnier du mouvement coopératif dans le secteur de la pêche au Japon

**A**près la guerre il y avait souvent des retards dans la distribution du riz. Cela a duré plusieurs années. Dans les villages de pêcheurs les gens avaient souvent faim. J'ai consacré mes efforts à leur assurer un ravitaillement suffisant. Les transactions sur le riz étaient contrôlées par le gouvernement central, mais j'ai négocié malgré tout avec l'Organisation agricole de la préfecture de Fukushima, qui est une région rizicole.

Il y avait de sérieuses pénuries de nourriture, surtout à Hokkaido où on cultivait peu de riz. Ses habitants se débrouillaient, avec des pommes de terre, du maïs, des citrouilles et autres choses. Mais les pêcheurs avaient besoin de riz pour rester en forme, pour pouvoir faire leur travail.

J'ai alors dit à l'Organisation agricole que nous avions échangions le sac de 90 kg de farine de poisson contre un sac de 60 kg de riz. J'estimais que ce troc n'était pas satisfaisant. Si nous avions pu traiter avec la préfecture de Niigata, qui était la première région rizicole du pays, nous aurions pu obtenir un sac et demi (90 kg) de riz pour 90 kg de farine de poisson.

J'ai demandé que le gouvernement nous autorise à traiter officiellement avec Niigata. Après de longues discussions, j'ai promis que nous donnerions un demi sac de riz (30 kg) en plus au gouvernement s'il autorisait un tel échange. Les gens du gouvernement ont vu que ça leur ferait davantage de riz à distribuer équitablement à travers tout le pays. Nous avons reçu la permission officielle de commercer avec Niigata.

Nous avons appelé cela le Système de troc pour le riz que nous avons conservé jusqu'en 1949, date à laquelle les autorités ont arrêté de contrôler la distribution des produits alimentaires. En attendant, les pêcheurs mieux nourris pouvaient travailler plus dur pour augmenter la production. Avec l'engrais que nous fournissions les agriculteurs ont pu augmenter leurs rendements de 20 pour cent chaque année. Et le gouvernement avait plus de riz à distribuer aux gens. On connaît le dicton « faire d'une pierre deux coups ». Dans cette

affaire j'étais heureux de dire que nous avions fait trois coups.

Après nous avons commencé à faire des farines avec de la sardine également. Nous avons produit jusqu'à 50 000 sacs dans l'année. En ce temps-là la fabrication de farines nécessitait une abondante main-d'œuvre. Pendant la morte saison du kelp, j'envoyais donc un bon nombre de pêcheurs dans d'autres secteurs participer à cette opération et augmenter ainsi la production.

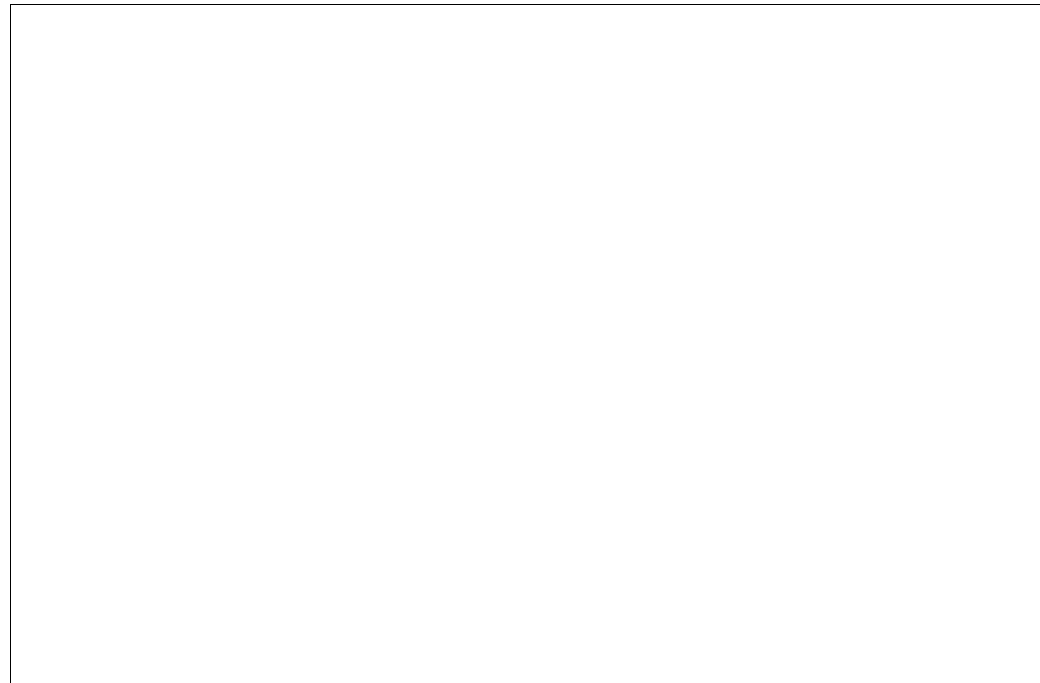
Nous étions guidés dans tout ce que nous faisons par un esprit de coopérateurs. Je pense que nous avons réussi puisque les agriculteurs et les pêcheurs ont fini par nous comprendre : ils ont travaillé ensemble pour leur intérêt mutuel. J'aimerais ajouter que l'un de nos plus gros problèmes était d'avoir à tenir compte des décisions du Quartier général des Forces d'occupation qui après la guerre, sous le commandement du général Mac Arthur, administraient le Japon. Le Quartier général procédait à des purges parmi les officiers supérieurs japonais, parmi de nombreux dirigeants d'entreprises aussi, accusés de crimes de guerre. Et il voulait dissoudre un grand nombre d'associations qui avaient été mises en place par le gouvernement.

### Dissolution

Les organisations de pêche n'ont pas été épargnées. Zengyoren, la fédération nationale, a été dissoute en 1947, et ce qui avait été connu sous le nom de Dogyoren, l'organisation des pêches d'Hokkaido, attendait aussi son tour.

Vers cette époque, Demachi a été réélu président de Dogyoren. Comme je l'ai déjà signalé, je ne m'entendais pas très bien avec cette personne. Il me demandait cependant d'accepter le poste de directeur général. J'ai fini par accepter à condition qu'il ne dirait jamais du mal de membres du personnel par ailleurs méritants et qu'il me tiendrait préalablement au courant avant de prendre une décision concernant le personnel.

Parce qu'il avait une forte personnalité il a souvent été mal compris par certains. Mais



ce trait de caractère a fonctionné en notre faveur quand il a fallu négocier avec le Quartier général des Forces d'occupation. Il a fait preuve de solidité et de savoir-faire et a contribué à sauver les droits de pêche des coopératives. Le Quartier général avait d'abord essayé de créer un autre organisme pour administrer les droits de pêche. Nous avons alors invité un colonel du QG, à qui avait été confiée la restructuration des coopératives de pêche, afin qu'il puisse mieux comprendre la situation à Hokkaido.

Demachi fit valoir que le rôle purement économique des coopératives ne soit pas séparé de l'aspect gestion des droits de pêche. J'envoyai ensuite le colonel dans une visite du secteur de la coopérative de Noboribetsu et je lui expliquai que les pêcheurs étaient copropriétaires des droits de pêche, qu'ils profitaient de ces droits de façon démocratique et non pas selon le système communiste. Les coopératives de pêche japonaises avaient donc leurs caractéristiques propres, qu'il ne fallait pas confondre avec celles de certains autres pays.

J'ajoutai qu'à mon avis les coopératives agricoles devraient aussi avoir un droit de regard sur la terre, que les cultivateurs devraient avoir un libre usage du sol. S'il n'y avait pas ce droit de regard des coopératives, beaucoup d'exploitations disparaîtraient, absorbées par un petit nombre de gros propriétaires. Au moment de prendre congé, je lui demandai de réfléchir attentivement à tout cela, et il fit un signe de la tête affirmatif. Peu de temps après le QG faisait savoir que les coopératives de pêche étaient autorisées à conserver leurs droits de pêche. ♪

Ce texte est extrait de l'Autobiographie de Takatoshi Ando, traduite du japonais par Naoyuki Tao et James Colyn

# Brèves

## ***Galapagos : manière forte !***

En octobre 2000 la Commission des pêches de l'archipel des Galápagos, Equateur, avait fixé des limites à l'exploitation du homard : pas plus de trois mois, pas plus de 50 tonnes. Au bout

de deux mois, ce tonnage a été dépassé et 939 pêcheurs, presque le double du chiffre officiel de 1999, réclamaient un prolongement de cette pêche.

Les autorités ont fini par céder et les pêcheurs ont mis un terme à leur occupation du Centre de recherche de la Fondation Charles Darwin.

L'archipel des Galápagos se trouve à 600 milles au large de l'Equateur. L'observation de sa flore et de sa faune uniques avait conduit Charles Darwin à développer sa théorie de l'évolution.

## ***Pas d'accord suicide***

Le ministre des pêches du Maroc a laissé entendre que son pays n'avait pas vraiment l'intention de signer un accord de pêche suicidaire avec l'Union européenne. Il a dit que la réponse de l'UE aux propositions des Marocains ne tenait pas compte de leur demande d'un partenariat renouvelé et équilibré. Il n'y a là rien de nouveau par rapport au précédent accord (1995-1999). Le ministre a rappelé que le Maroc entend être pleinement maître de ses ressources et tirer le meilleur parti de ses relations avec Bruxelles, notamment dans le domaine de la pêche.

Le Maroc réclame une réduction de la durée de l'accord de pêche, du nombre de bateaux européens

autorisés à opérer dans les eaux marocaines, de l'importance des

captures. Il veut aussi une obligation de débarquement dans le pays et l'instauration de zones réservées exclusivement à ses ressortissants, plus une surveillance par satellite et la présence de marins marocains dans les équipages des bateaux européens.

## ***Taiwan marque un point***

La République de Chine a réussi récemment à devenir membre de la Convention pour la conservation et la gestion des stocks de poissons très migrateurs dans le Pacifique-Centre et le Pacifique-Ouest, qui est une organisation intergouvernementale

Il faut noter que depuis son expulsion des Nations unies en 1971, c'est la première fois que la République de Chine réussit à participer à une organisation internationale multilatérale. Taiwan y siège en tant que « entité de pêche » sous le nom de Chine Taïpeh. Au sein de la commission exécutive, la République de Chine aura les mêmes droits et obligations que les

autres parties contractantes.

Les observateurs font remarquer que si Taiwan a réussi à contourner l'embargo diplomatique imposé par Pékin et à participer aux six séries de négociations qui ont précédé la création de cet organisme, c'est surtout parce que sa flotte de haute mer représente un poids économique énorme : selon les statistiques des Nations unies, elle se place au sixième rang mondial.

## ***Pris à braconner !***

En Russie, le tribunal de Petropavlovsk-Kamchatskiy a, le 8 novembre 2000, ordonné la saisie d'un navire américain qui pêchait illégalement dans la

ZEE. Il s'agit du M-Grey Shadow appartenant à la Arctic Sea Corporation. Il se trouvait dans la Mer d'Okhotsk, sur la côte ouest de la presqu'île du Kamchatka. Ses marques d'identification étaient dissimulées. Le 11 octobre, alors que le garde-côte russe Pagella essayait

de l'arrêter pour procéder à une inspection, il a pris le large. Un avion de surveillance l'a alors pris sous son feu, et il s'est arrêté. Il battait pavillon du Honduras et son équipage était russe. Le tribunal a infligé une amende de 150 000 roubles à son capitaine.

### ***Ne touchez pas à notre poisson***

Nous avons besoin d'investisseurs, mais nous voulons garder notre poisson, tel semble être le souhait collectif des Sud-Africains. Les flottilles européennes sont à l'étroit chez elles, elles voudraient bien aller pêcher sur les côtes de l'Afrique du Sud, qui est parvenu à remettre en état ses ressources halieutiques. Mais les responsables politiques, les syndicats et les professionnels de la pêche sont bien décidés à empêcher les bateaux européens d'approcher à moins de 12 milles du littoral.

L'Espagne et le Portugal, qui ont une surcapacité de capture et de transformation, pressent l'Union européenne de signer un accord de pêche avec l'Afrique du Sud. Ces deux pays sont les principaux

acheteurs du merlu sud-africain qui fournit d'importantes recettes à l'exportation.

### ***L'ardoise cubaine***

Des entreprises de pêche chiliennes ont exporté du chinchard en boîte ou congelé à Cuba pour une valeur totale de 14,5 millions de dollars. Cela représente 44 pour cent des exportations chiliennes pour le premier semestre 2000.

Selon Pesquera Alimentos Marinos (Alimar), Cuba doit 18 millions de dollars à divers exportateurs de produits de la mer du Chili. Les principaux débiteurs sont le gouvernement cubain, Tres Lirios et Sur Continente.

Cuba avait négocié des crédits directement avec certaines sociétés chiliennes. San Jose et Camanchaca, deux des plus importants exportateurs de produits de la mer, ont été touchés par ces retards de paiement. Cuba doit actuellement 4 millions de dollars à Camanchaca.

### ***Mauvaises boîtes***

Après avoir constaté des fissures dans les boîtes, des commerçants d'Afrique du Sud ont

commencé à renvoyer des conserves de poisson en Namibie où elles ont été produites. L'Afrique du Sud est le principal client pour cette marchandise.

Les usiniers namibiens n'ont pas encore fait leurs comptes, mais les pertes devraient se chiffrer à « plusieurs millions ».

Les conserveurs d'Afrique du Sud utilisent des boîtes différentes qui ont moins de soudures. Un spécialiste de ces questions, désigné par le gouvernement namibien et l'Organisation internationale de normalisation (ISO) à Genève, a constaté que les boîtes défectueuses qui faisaient partie des stocks de 1998 souffraient de corrosions qui s'accroissaient dans les entrepôts et lors des manipulations.

### ***La grosse crevette se ratatine***

La crise économique en Indonésie a aussi ébranlé la société Dipasena Citra

darmaja (DCD) qui passe pour être le premier transformateur mondial de crevette, et qui valait auparavant 2,5 milliards de dollars et aujourd'hui à peine 400 millions, d'après l'Agence de restructuration de la Banque d'Indonésie.

La plupart des bassins à crevettes de DCD sont vides, le personnel refuse de travailler. Près de 60 000 personnes vivaient des activités de cette compagnie qui possèdent des éclosiers, des fabriques de farines, des sites d'élevage, des ateliers de transformation modernes, des entrepôts frigorifiques, des réseaux commerciaux internationaux et deux cargos porte-conteneurs.

Lorsque les affaires

marchaient très bien DCD engrangeait environ 200 millions de dollars de profits annuels. Cette année, pour DCD et ses filiales il faudra se contenter de 100 millions.

*Un bon pêcheur c'est quelqu'un dont l'esprit fonctionne comme une boussole. Il sait exactement où il faut aller, ce qu'il faut faire, où on trouvera du poisson. Et il peut en parler aux autres aussi. Une fois que cet homme aura établi sa réputation, les autres le suivront toujours. Cet homme a l'instinct de marin.*

— Paroles de Simon, pêcheur indien, cité dans  
*The Performance of Gender :*  
*An Anthology of Everyday Life in a*  
*South Indian Village*, par Cecilia Busby

---

L'ICSF est une Ong internationale qui s'intéresse aux problèmes de la pêche à travers le monde. Ce collectif est officiellement reconnu par le Conseil économique et social des Nations unies et il est sur la liste spéciale des Ong internationales à l'OIT. Il a aussi le statut d'organisme de liaison à la FAO. L'ICSF est enregistré à Genève et a un bureau à Chennai (Inde) et à Bruxelles (Belgique). Il constitue un réseau mondial de militants associatifs, d'enseignants, de techniciens, de chercheurs et scientifiques. Il suit l'actualité, effectue des études, facilite les échanges, mène des campagnes d'opinion et d'action, diffuse l'information. Sa revue SAMUDRA (Océan en sanskrit) sera heureuse de recevoir réactions et contributions. La correspondance doit être adressée au bureau de Chennai (Madras) en Inde.

Les opinions exprimées dans les articles publiés sont celles des auteurs. Elles ne représentent pas nécessairement la position officielle de l'ICSF.

SAMUDRA est disponible en anglais, en français et en espagnol sur le site Internet suivant : <http://www.icsf.net>

**publié par**

Sebastian Mathew pour le  
Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche  
27 College Road, Chennai 600 006 (Inde)  
tél : (91) 44-827 5303 fax : (91) 44-825 4457  
e.mail : icsf@vsnl.com

Bureau de Bruxelles :  
ICSF, rue du Midi 165, B-1000 Bruxelles (Belgique)  
tél : (32) 2-513 1565 fax : (32) 2-513 73 43  
e.mail : icsfbrussels@yucum.be

**sous la direction de**  
SAMUDRA Editorial

**traduction**  
Gildas Le Bihan-CRISLA, Lorient

**mise en page**  
Satish Babu

**couverture**  
Motif indien d'Amérique du Nord, par J. Bradley Hunt

**crédit photographique**  
Brian O'Riordan, Sebastian Mathew,  
Izzat Feidi, Greenpeace, FFA, Toshia Unno (Shizuoka Shimbun)

**brèves**  
avec l'autorisation de  
WorldCatch News Network, Associated Press, Middle EastWire.com

**imprimé par**  
Nagaraj and Company Pvt. Ltd, Chennai

SAMUDRA n 27 décembre 2000  
publication non commerciale à diffusion limitée